

Paris

Toronto

Shanghai

Buenos Aires



Département
Opinion
Publique

ifop *pour*



Emploi, formation et conditions de travail des salariés dans les entreprises d'architecture

Mai 2006 – document de travail

Note méthodologique

Paris

Toronto

Shanghai

Buenos Aires



Département
Opinion
Publique

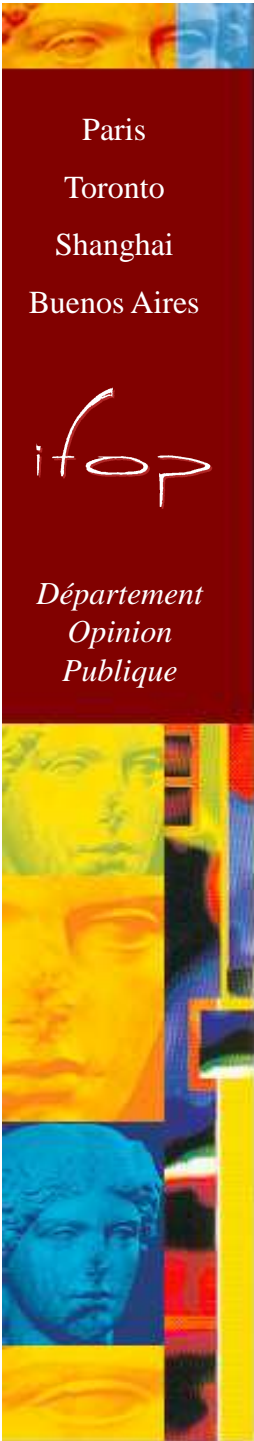
Etude réalisée pour : **OPCA PL et CPNEF Architectes**

Echantillon : Échantillon de **400** agences d'architecture, représentatif des agences d'architecture employant des salariés.

La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (nombre de salariés et région).

Mode de recueil : Les interviews ont eu lieu par questionnaire auto-administré on line.

Dates de terrain : Du 21 mars au 4 avril 2006.



Paris

Toronto

Shanghai

Buenos Aires

ifop

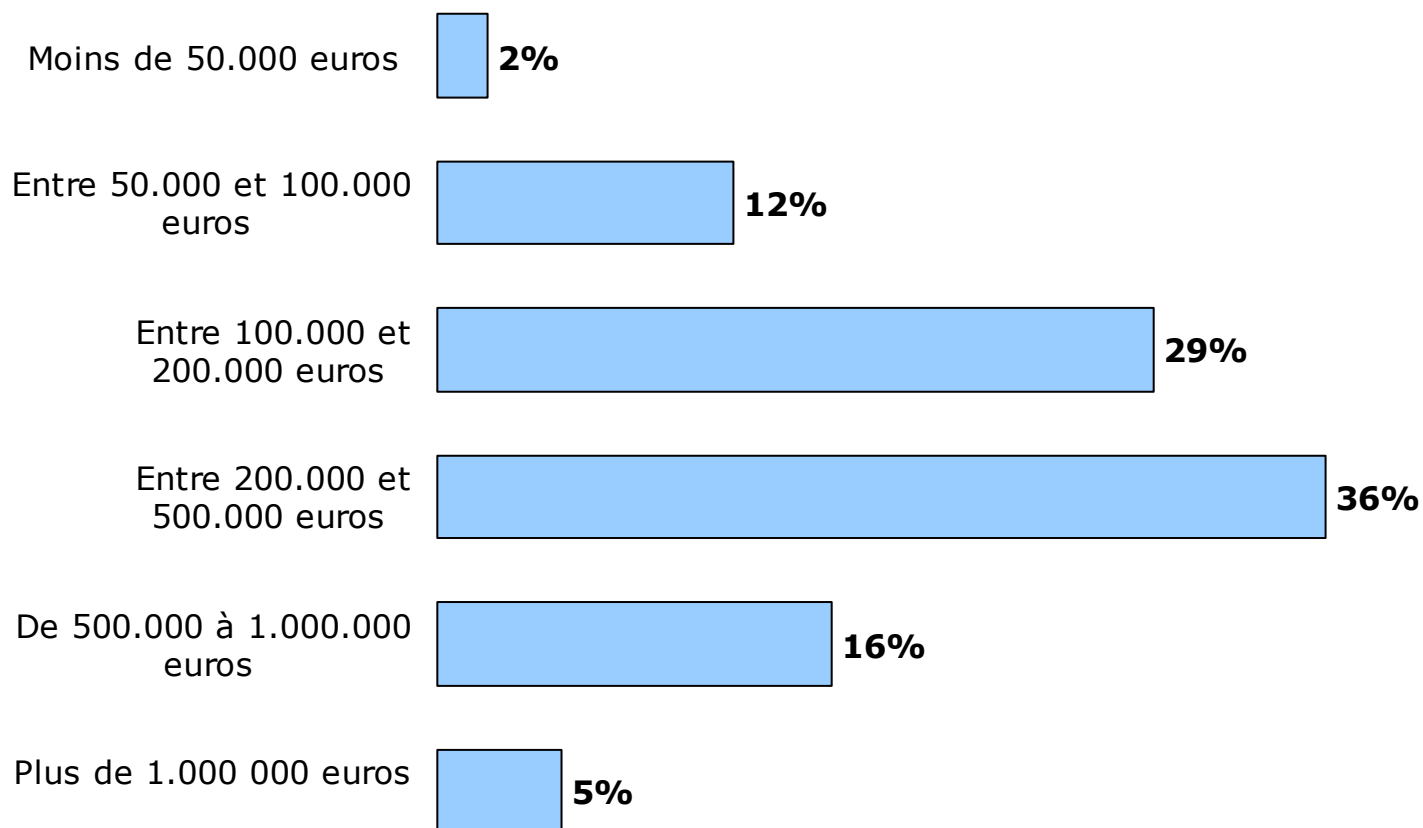
Département
Opinion
Publique

- A -

L'activité économique au sein des entreprises d'architecture

Le chiffre d'affaires au cours des douze derniers mois

Question : Quel est le chiffre d'affaires total réalisé par votre agence / entreprise au cours des douze derniers mois ?



Paris

Toronto

Shanghai

Buenos Aires

ifop

Département
Opinion
Publique

Le chiffre d'affaires au cours des douze derniers mois

Paris

Toronto

Shanghai

Buenos Aires



Département
Opinion
Publique

Le monde des entreprises d'architecture employant des salariés se caractérise par une forte hétérogénéité en termes d'activité économique.

Un premier indicateur, le chiffre d'affaires, permet d'identifier différentes catégories d'entreprises.

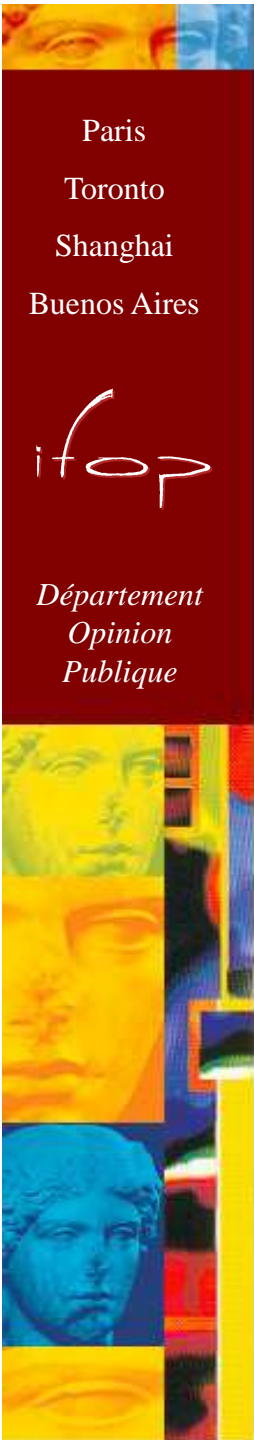
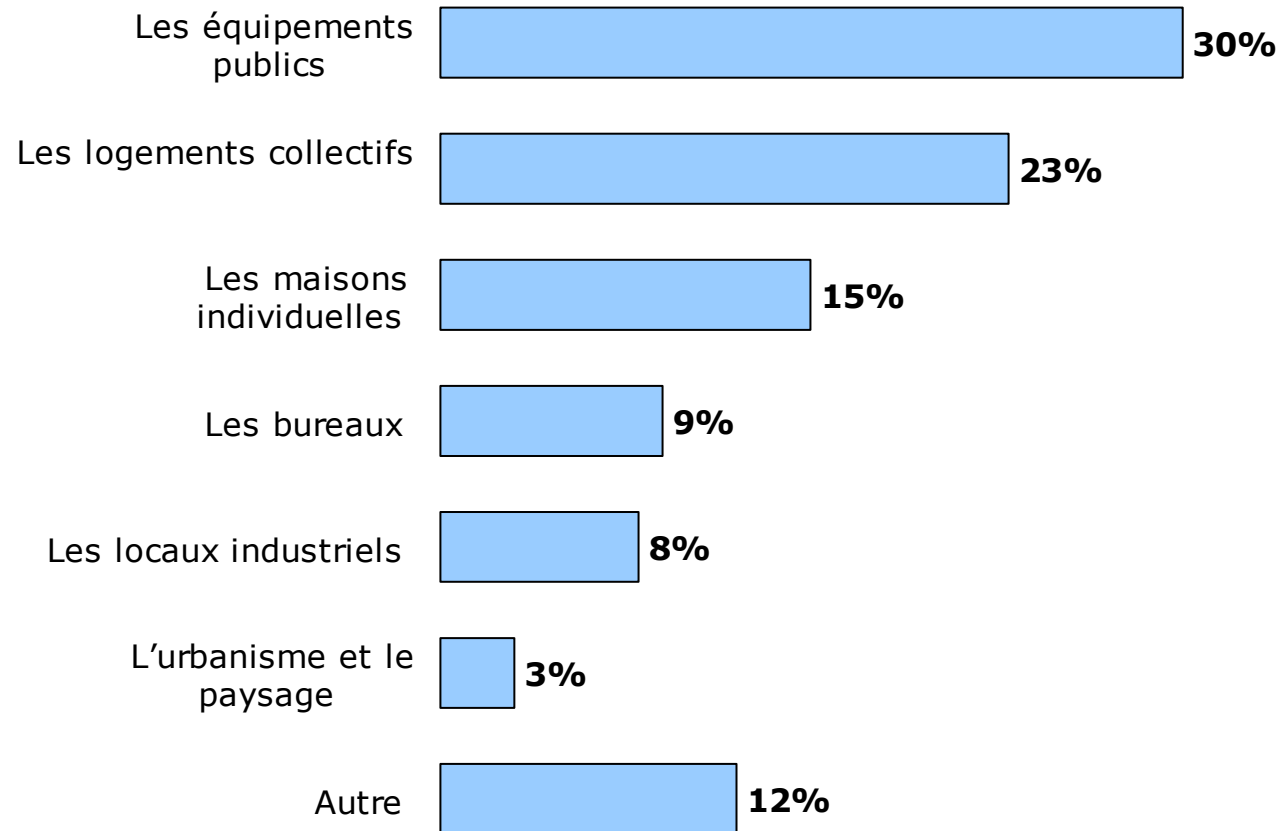
Il apparaît d'abord que les toutes petites structures (chiffres d'affaires inférieur à 50 000 euros au cours des douze derniers mois) sont peu nombreuses : elles ne représentent que 2% des entreprises d'architecture employant des salariés. En revanche, les très grosses structures (chiffre d'affaires supérieur à 1 000 000 euros) sont plus nombreuses et constituent 5% de l'échantillon.

La majorité des entreprises génèrent un chiffre d'affaires compris entre 100 000 et 500 000 euros. Plus précisément, on dénombre 29% d'entreprises dont le chiffre d'affaires se situe entre 100 et 200 000 euros et 36% pour lesquelles il se situe entre 200 et 500 000 euros.

Sans surprise, on observe une corrélation étroite entre le chiffre d'affaires de la structure et le nombre de salariés présents. Ainsi, parmi les entreprises où l'on ne compte qu'un seul salarié, 86% déclarent un chiffre d'affaires inférieur à 200 000 euros. A l'inverse, parmi celles qui emploient 7 salariés et plus, 93% ont un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 euros (le chiffre d'affaires dépassant même le million d'euros dans 42% des cas).

La répartition du chiffre d'affaires entre diverses activités

Question : Pour chacune des activités suivantes, indiquez le pourcentage qu'elle représente dans le chiffre d'affaires total de votre agence / entreprise.



La répartition du chiffre d'affaires entre diverses activités

Le montant du chiffre d'affaires réalisé au cours des douze derniers mois constitue un indicateur majeur pour appréhender l'activité des entreprises.

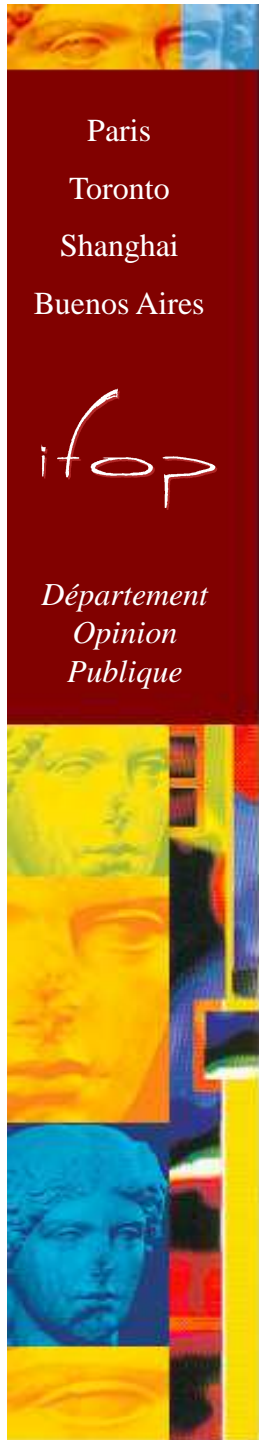
L'analyse de sa répartition entre diverses activités et entre divers donneurs d'ordre permet d'améliorer cette étude de l'activité économique.

Concernant les types d'activités, on observe **une répartition équilibrée entre trois domaines principaux**. Il s'agit d'abord des équipements publics qui constituent 30% de l'activité des entreprises, suivis des logements collectifs (23%) et des maisons individuelles (15%).

Les bureaux (9% de l'activité) et les locaux industriels (8%) représentent une part non négligeable du chiffre d'affaires alors que l'activité urbanisme paysage apparaît beaucoup plus marginale (3%).

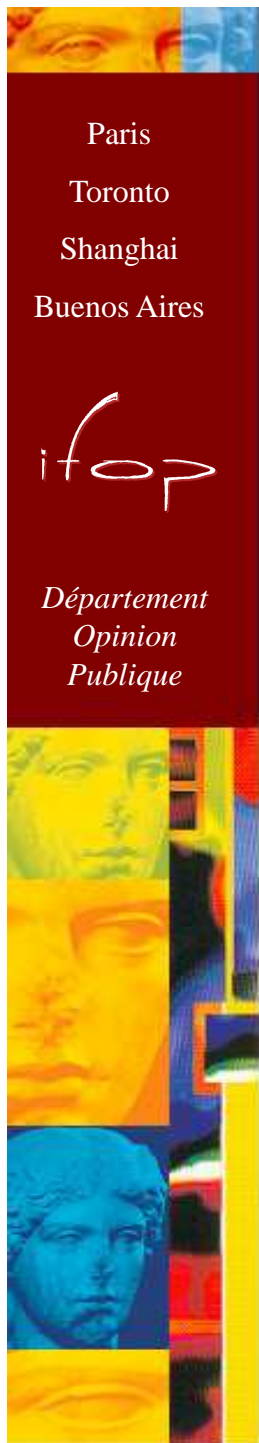
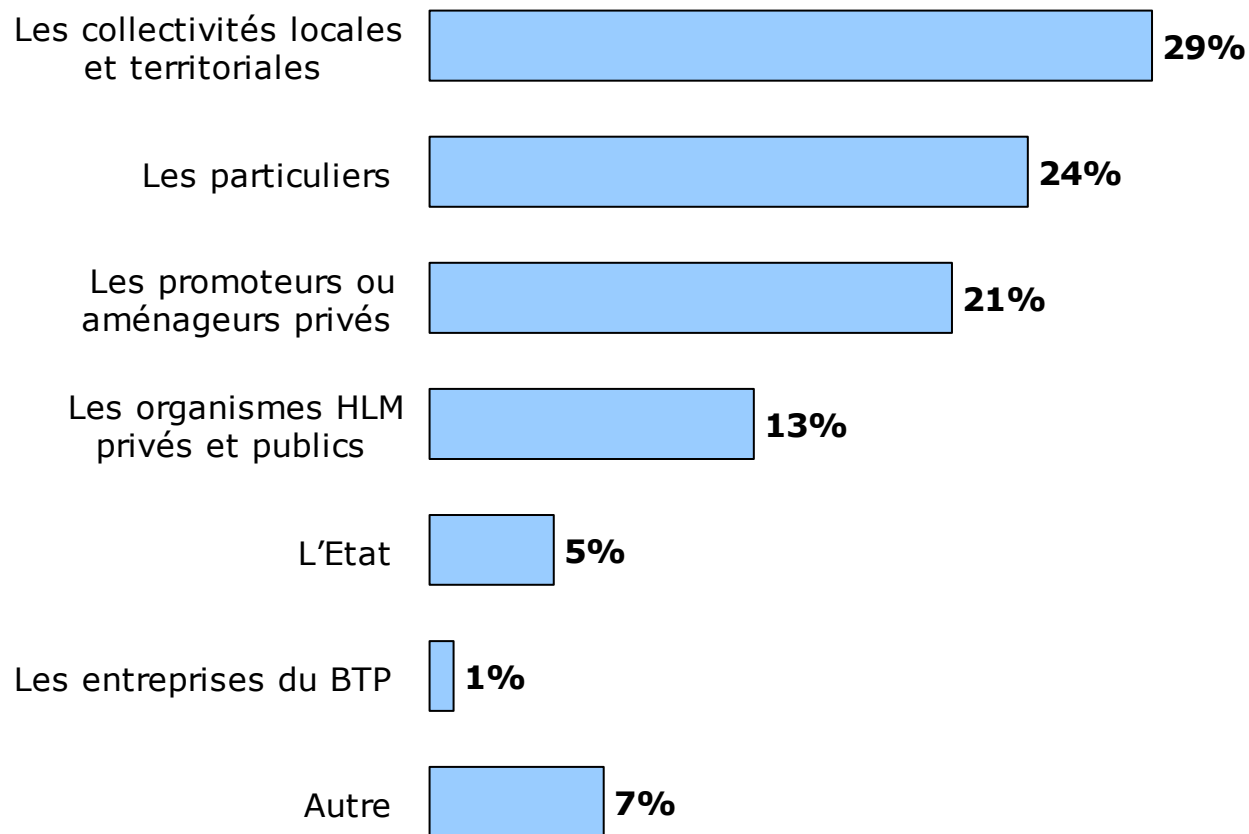
La répartition du chiffre d'affaires varie sensiblement selon le niveau de ce dernier.

Ainsi, dans les plus grosses structures (chiffre d'affaires supérieur à 500 000 euros), l'activité se concentre autour des équipements publics (33%) et des logements collectifs (34%), alors que dans les plus petites structures (chiffre d'affaires inférieur à 100 000 euros), un tiers du chiffre d'affaires (33%) provient des maisons individuelles.



La répartition du chiffre d'affaires entre divers donneurs d'ordre

Question : Pour chacun des donneurs d'ordre suivants, indiquez le pourcentage qu'il représente dans le chiffre d'affaires total de votre agence / entreprise.



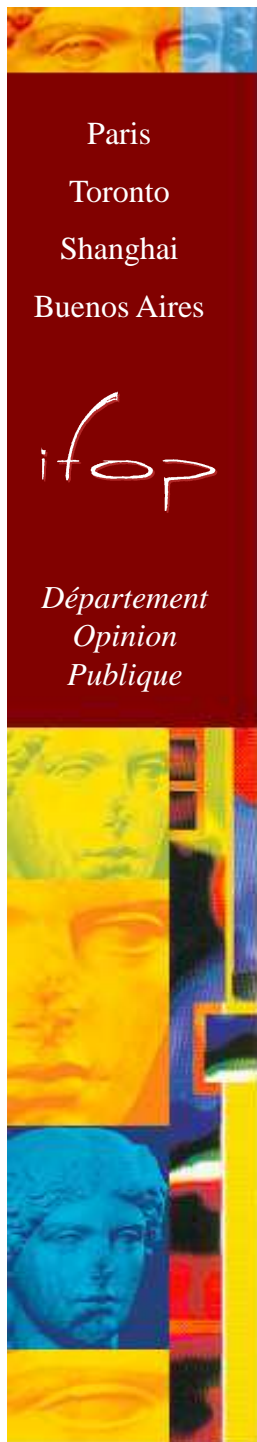
La répartition du chiffre d'affaires entre divers donneurs d'ordre

En ce qui concerne la répartition du chiffre d'affaires entre divers donneurs d'ordre, **la part du public est de 34%** : plus précisément, les collectivités locales représentent 29% du chiffre d'affaires, et l'Etat seulement 5%.

Parmi les donneurs d'ordre privés, on note **un équilibre entre particuliers (24%) et promoteurs ou aménageurs privés (21%)**, alors que les entreprises du BTP constituent une part marginale des commandes adressées aux entreprises d'architecture (1% seulement).

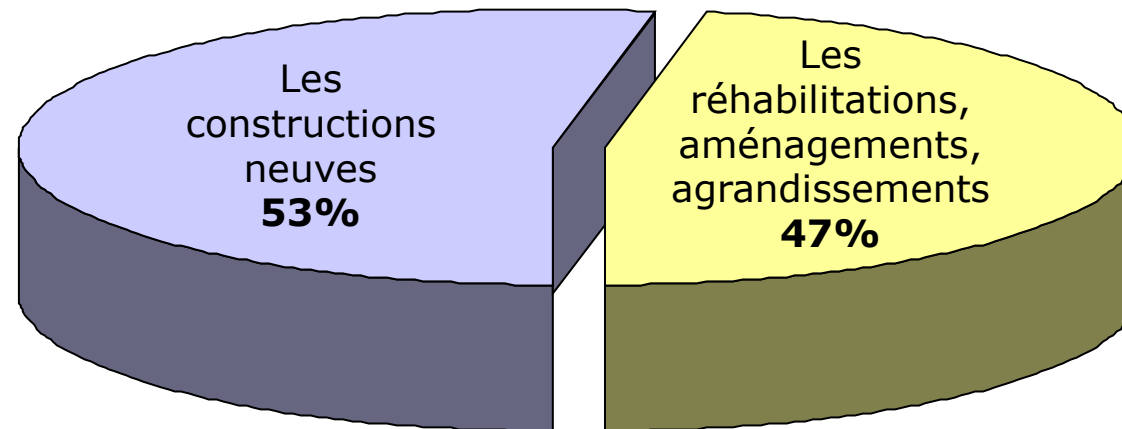
La composition du portefeuille clients des entreprises d'architecture diffère selon leur taille. Ainsi, plus le chiffre d'affaires est important, plus la part des promoteurs ou aménageurs privés dans l'activité de l'entreprise est élevée (de 9% dans les plus petites structures à 29% dans les plus grosses). Le même phénomène s'observe, mais avec une moindre amplitude, s'agissant des organismes HLM privés et publics (de 9% à 19%). A l'inverse, l'activité créée par les commandes des particuliers s'avère plus importante en proportion au sein des petites structures : 47% du chiffre d'affaires est ainsi généré par les particuliers lorsque le chiffre d'affaires de l'entreprise est inférieur à 100 000 euros, ce taux chutant à 9% lorsque le chiffre d'affaires dépasse 500 000 euros.

Les petites structures apparaissent ainsi très dépendantes des particuliers et parviennent moins facilement à équilibrer leur porte-feuille client. Cette dépendance à un type de donneurs d'ordre doit toutefois être nuancée : en effet, il est très probable que les petites structures disposent d'un panier de clients particuliers très diversifiés, ce qui réduit l'impact de chaque client pris isolément sur l'activité de l'entreprise. Précisons par ailleurs que la question posée portait sur la part des différents types de donneurs d'ordre dans le chiffre d'affaires et non sur le nombre de commandes passées par les différents types de donneurs d'ordre.



La répartition du chiffre d'affaires entre divers types d'intervention

Question : Pour chacun des types d'intervention suivants, indiquez le pourcentage qu'il représente dans le chiffre d'affaires total de votre agence / entreprise.



La répartition du chiffre d'affaires entre divers types d'intervention

Paris
Toronto
Shanghai
Buenos Aires



Département
Opinion
Publique

L'activité des entreprises d'architecture se partage d'une manière presque parfaite entre les constructions neuves qui représentent 53% du chiffre d'affaires et les réhabilitations, aménagements et agrandissements qui représentent 47% du chiffre d'affaires.

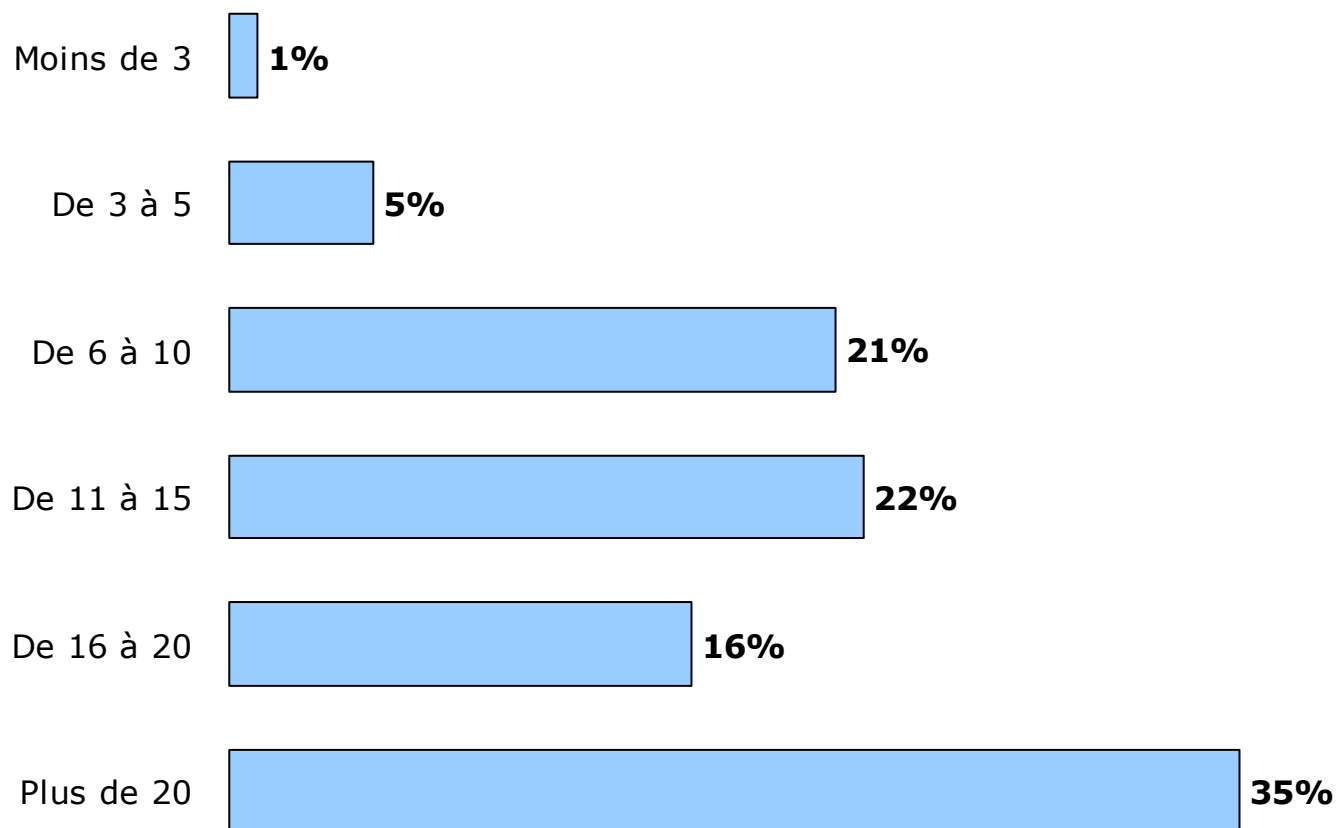
A nouveau, de nettes différences apparaissent selon la taille de l'entreprise. Plus le chiffre d'affaires est important, plus l'activité est orientée vers les constructions neuves. Ainsi, parmi les plus petites structures (celles dont le chiffre d'affaires est inférieur à 100 000 euros par an), 39% de l'activité seulement réside dans les constructions neuves et 61% en revanche concerne les réhabilitations, aménagements et agrandissements. A l'inverse, dans les plus grosses structures (plus de 500 000 euros de chiffre d'affaires), les proportions sont inversées : on compte ainsi 65% du chiffre d'affaires pour les constructions neuves et 35% pour les réhabilitations, aménagements et agrandissements.

Bien évidemment, le nombre de salariés dans l'entreprise et son chiffre d'affaires étant corrélés, nous pouvons observer un lien entre la part du chiffre d'affaires générée par les constructions neuves et le nombre de salariés dans l'entreprise.

Remarquons enfin qu'en Ile-de-France, la part des constructions neuves dans l'activité des entreprises s'avère sensiblement plus faible que dans le reste de la France (36% contre 58% en Rhône-Alpes et 59% dans les autres régions de province).

Le nombre de projets / dossiers traités au cours des douze derniers mois

Question : *Au cours des douze derniers mois, combien de projets /dossiers ont été traités dans votre agence / entreprise ?*



Le nombre de projets / dossiers traités au cours des douze derniers mois

Paris
Toronto
Shanghai
Buenos Aires



Département
Opinion
Publique

Un autre indicateur permet de mieux appréhender l'activité économique des entreprises d'architecture. Il s'agit du volume d'affaires traitées en un an. Il apparaît que **le nombre de projets / dossiers traités se répartit d'une manière assez inéquitable entre les différents types d'entreprises.**

Ainsi, dans l'ensemble, on observe un taux élevé d'entreprises traitant entre 6 et 15 dossiers par an au total : plus précisément, 21% des entreprises traitent de 6 à 10 dossiers et 22% en traitent de 11 à 15. Peu nombreuses sont les entreprises qui traitent moins de 6 dossiers par an. En revanche, les entreprises traitant plus de 20 dossiers sont les plus nombreuses et représentent 35% de l'échantillon.

La corrélation entre la taille de l'agence (qu'on l'envisage sous l'angle du chiffre d'affaires ou du nombre de salariés) et le nombre de dossier qu'elle traite est très forte. Ainsi par exemple, parmi les sociétés qui emploient un seul salarié, 23% seulement traitent plus de 20 dossiers par an, alors que dans celles qui comptent 7 salariés ou plus, elles sont 69%.

On note à nouveau une forte disparité géographique : en Ile-de-France, 28% des entreprises traitent plus de 20 dossiers par an, alors qu'elles sont 41% en Rhône-Alpes et 38% dans les autres régions de province.

La part des activités menées en tant que sous-traitant ou sous-traitées dans le chiffre d'affaires

Paris
Toronto
Shanghai
Buenos Aires



Département
Opinion
Publique

Question : Indiquez le pourcentage du chiffre d'affaires que représentent les activités que vous menez en tant que sous-traitant

Question : Indiquez le pourcentage du chiffre d'affaires que représentent les activités que vous confiez à des sous-traitants.

**La part des activités
menées en tant que
sous-traitant**

Moyenne

2%

**La part des activités
sous-traitées**

Moyenne

9%

La part des activités menées en tant que sous-traitant ou sous-traitées dans le chiffre d'affaires

Paris

Toronto

Shanghai

Buenos Aires

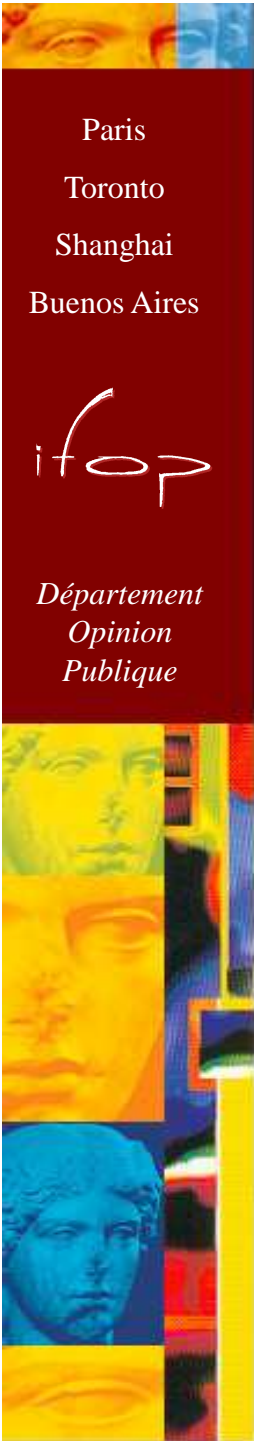


Département
Opinion
Publique

Les entreprises d'architecture se caractérisent par une très forte autonomie et la faiblesse de leur ouverture sur le reste du monde économique. Ainsi, la sous-traitance apparaît dans cette profession comme une pratique peu répandue, qu'il s'agisse de sous-traiter une part de son activité ou qu'il s'agisse d'agir en tant que sous-traitant d'une autre société.

On note ainsi que la part des activités menées en tant que sous-traitant dans le chiffre d'affaires n'est en moyenne que de 2%. Ce taux, très faible, ne varie pas selon la taille de l'entreprise (que l'on considère son chiffre d'affaires ou le nombre de salariés qu'elle emploie).

Par ailleurs, la part des activités sous-traitées dans leur chiffre d'affaires ne s'élève qu'à 9% en moyenne. Si ce taux reste faible pour toutes les catégories d'entreprise, on observe néanmoins qu'il est légèrement plus important parmi les grosses structures : ainsi, la part des activités sous-traitées est de 11% dans les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse les 500 000 euros alors qu'elle se situe à 8% parmi celles dont le chiffre d'affaires n'excède pas 100 000 euros.



Paris

Toronto

Shanghai

Buenos Aires

ifop

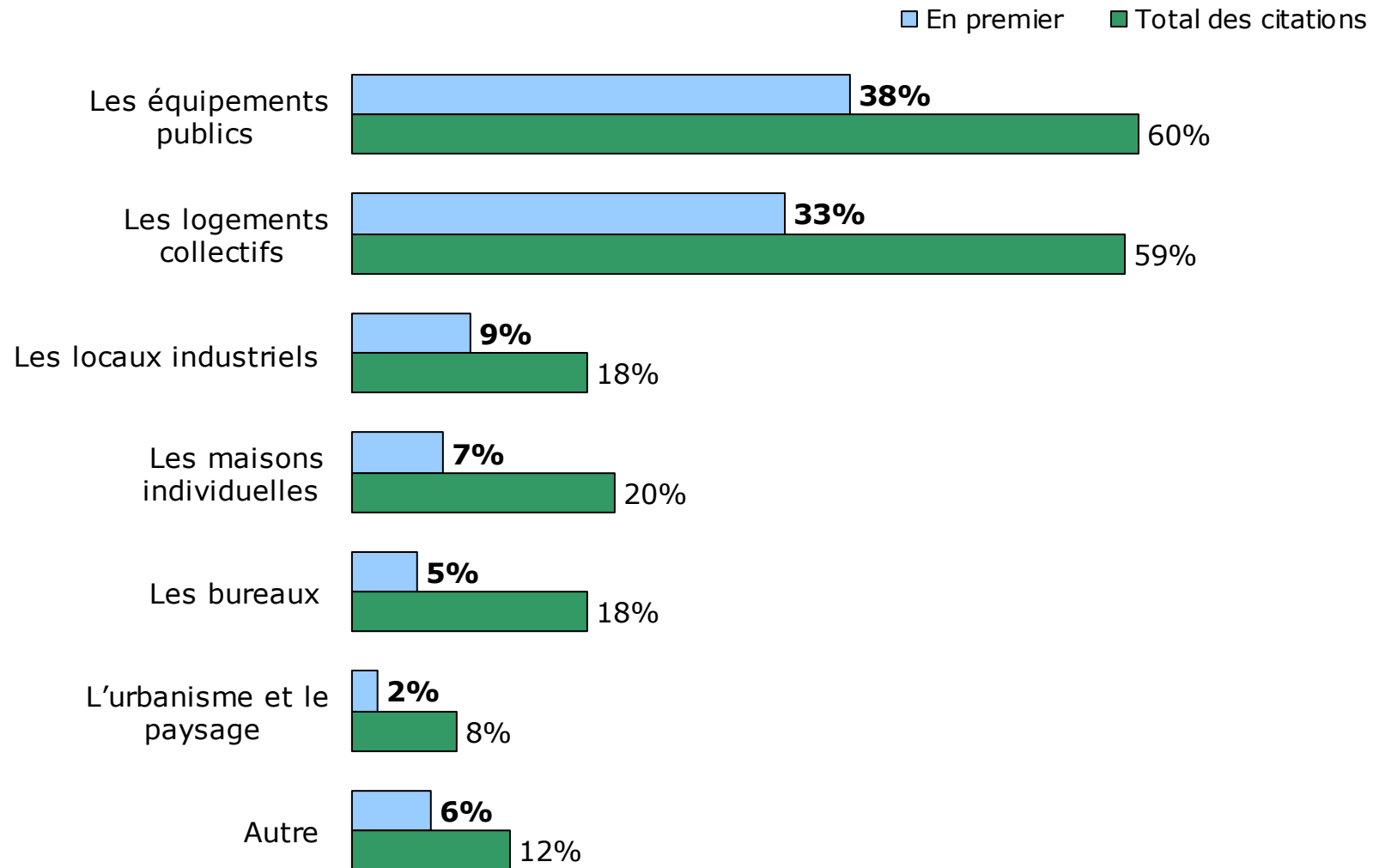
Département
Opinion
Publique

- B -

Les perspectives de développement des entreprises d'architecture

Les perspectives de développement dans les trois ans à venir en termes d'activités

Question : Parmi les activités suivantes, quelles sont celles que vous comptez le plus développer au cours des 3 ans à venir ?



Paris

Toronto

Shanghai

Buenos Aires



Département
Opinion
Publique

Les perspectives de développement dans les trois ans à venir en termes d'activités

Paris

Toronto

Shanghai

Buenos Aires



Département
Opinion
Publique

Les perspectives de développement citées par les entreprises d'architecture ne permettent pas d'envisager une modification profonde de la structure de leur activité. En effet, les domaines les plus cités (les équipements publics, par 38% des répondants, et les logements collectifs, par 33%) correspondent aux activités déjà les plus importantes en termes de chiffre d'affaires au sein des entreprises d'architecture. Dans la même logique, les domaines les moins cités (les bureaux, par 5% des répondants, et l'urbanisme et le paysage, par 2%) ne représentent aujourd'hui qu'une part marginale des activités des entreprises d'architecture.

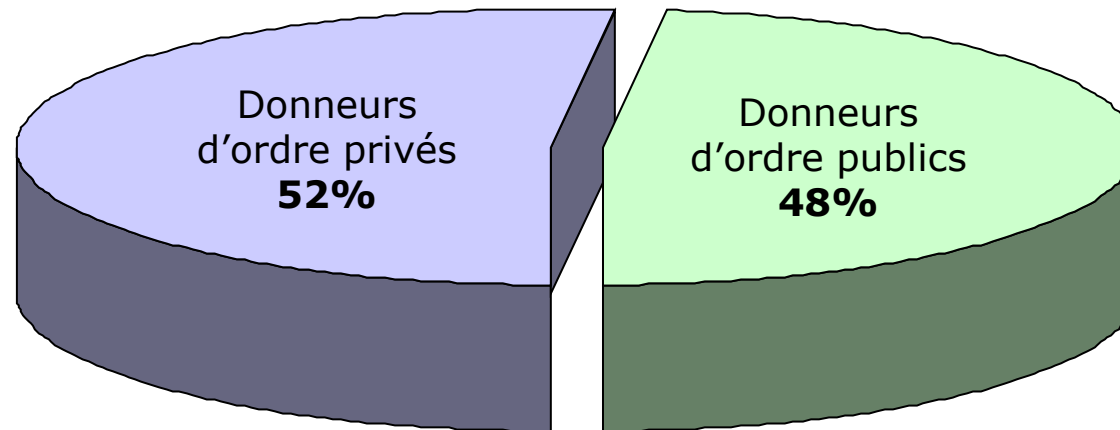
Toutefois, les maisons individuelles ne sont citées en premier que par 7% des répondants, derrière les locaux industriels (9%), alors qu'elles constituent le troisième domaine d'activité des entreprises d'architecture.

On observe par ailleurs que les perspectives de développement dans les trois ans à venir se structurent selon la taille de l'entreprise de la même manière que les activités actuelles des entreprises. En effet, les petites structures sont plus nombreuses que les plus grosses à envisager de faire des maisons individuelles un axe de développement (c'est le cas de 19% des entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 100 000 euros, contre 1% seulement de celles dont le chiffre d'affaires dépasse 500 000 euros). A l'inverse, la perspective de développer les activités en termes d'équipements publics concerne davantage les structures de taille moyenne ou importante que les plus modestes.

Ainsi, tout semble se passer comme si les entreprises envisageaient de mener leurs efforts de développement dans les domaines qui sont aujourd'hui au cœur de leur activité.

Les perspectives de développement dans les trois ans à venir en termes de donneurs d'ordre

Question : *Toujours au cours des 3 ans à venir, comptez-vous développer votre activité plutôt auprès de donneurs d'ordre privés ou plutôt auprès de donneurs d'ordre publics ?*



Les perspectives de développement dans les trois ans à venir en termes de donneurs d'ordre

Paris
Toronto
Shanghai
Buenos Aires



Département
Opinion
Publique

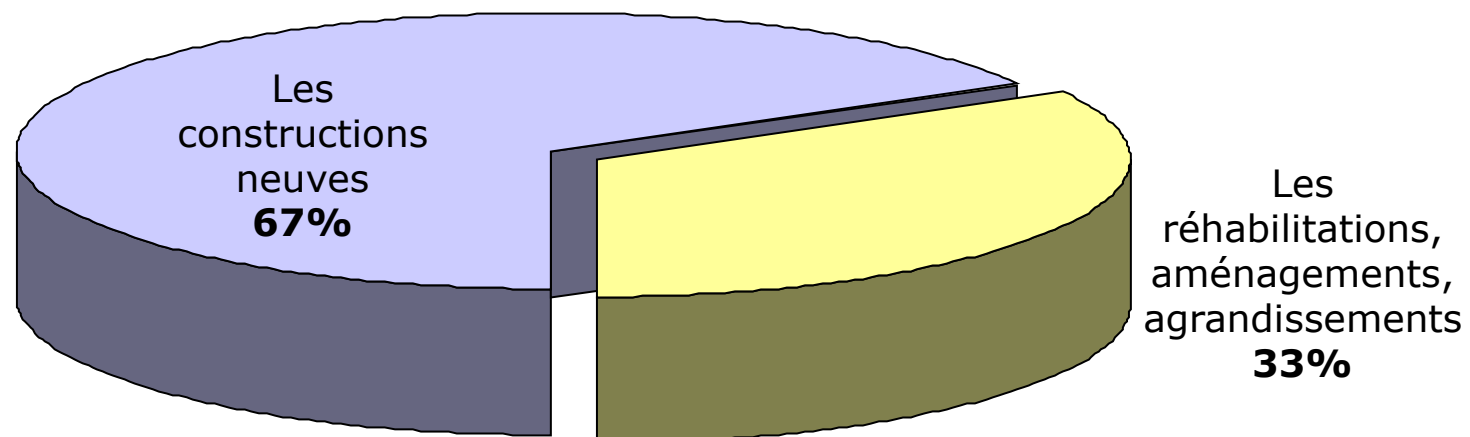
De même qu'on observait un partage quasi parfait des entreprises s'agissant des types d'intervention (entre constructions neuves et réhabilitations), on note une égale répartition entre les agences qui envisagent de développer leur activité auprès de donneurs d'ordre privés (48%) et celles qui se tourneront davantage vers les donneurs d'ordre publics (52%).

Fait intéressant, les deux orientations s'avèrent d'importance égale quelle que soit la taille de l'entreprise. Ainsi, pour les grosses comme pour les petites structures, une moitié envisage de s'orienter davantage vers le public, et une autre moitié vers le privé.

Cela nous permet d'envisager (à condition que les perspectives de développement formulées par les entreprises se traduisent dans les faits) **un rééquilibrage des portefeuilles clients entre les petites et les grosses structures**. Nous avons en effet observé que les petites structures travaillent davantage pour les clients individuels alors que les grosses structures font une plus grosse partie de leur chiffre d'affaires auprès de donneurs d'ordre publics.

Les perspectives de développement dans les trois ans à venir en termes de types d'intervention

Question : Toujours au cours des 3 ans à venir, comptez-vous développer votre activité plutôt dans les constructions neuves ou plutôt dans les réhabilitations, aménagements, agrandissements ?



Les perspectives de développement dans les trois ans à venir en termes de types d'intervention

Paris

Toronto

Shanghai

Buenos Aires



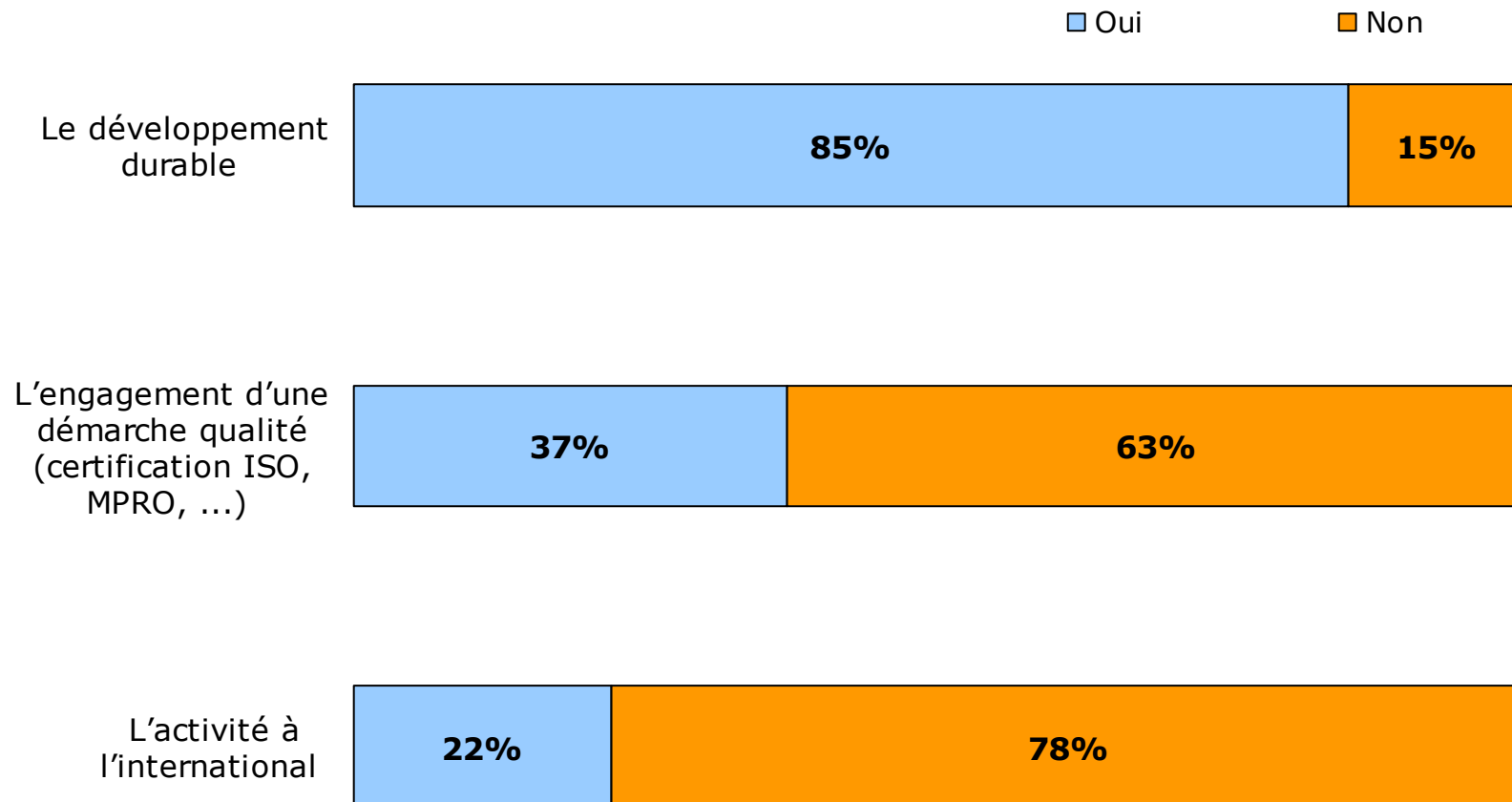
Département
Opinion
Publique

Alors que l'activité des entreprises d'architecture se répartit aujourd'hui d'une manière presque parfaitement égale entre les constructions neuves et les réhabilitations (avec de fortes différences selon la taille ou la localisation géographique de l'entreprise), les anticipations des entreprises apparaissent marquées par une nette préférence pour les constructions neuves. Ainsi, 67% des répondants comptent développer leur activité dans les trois ans à venir plutôt dans les constructions neuves, et 33% seulement dans les réhabilitations, aménagements et agrandissements.

On constate que ce sont celles des entreprises pour lesquelles la part des constructions neuves est la plus importante qui sont les plus nombreuses à envisager un développement de leur activité dans ce domaine. Ainsi, parmi les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 500 000 euros, 89% envisagent ce type de développement, contre 59% des entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 100 000 euros. Toutefois, on remarque que les constructions neuves constituent un axe de développement majoritairement envisagé dans toutes les catégories d'entreprises.

Les axes de développement envisagés dans les trois ans à venir

Question : Envisagez-vous de développer les axes de développement suivants, dans les 3 ans à venir ... ?



Les axes de développement envisagés dans les trois ans à venir

Paris

Toronto

Shanghai

Buenos Aires



Département
Opinion
Publique

Les axes de développement envisagés par les entreprises d'architecture se caractérisent par un engouement manifeste pour la prise en compte du développement durable (envisagé par 85% des répondants) alors que l'engagement d'une démarche qualité (certification ISO, MPRO, etc.) ne concerne qu'une minorité d'entreprises (37%), l'ouverture ou le développement de l'activité à l'international constituant une stratégie pour 22% seulement d'entre elles.

Ces enseignements confirment ceux de l'enquête menée par l'Ifop pour le CNOA en 2006 (enquête réalisée auprès d'un échantillon de 804 architectes représentatif de la population des architectes inscrits à l'Ordre) qui montrait la prégnance de la préoccupation écologique et de l'intégration des données environnementales dans l'activité de l'architecte, les démarches qualité et l'ouverture à l'international de l'activité apparaissant secondaires dans les pratiques des architectes.

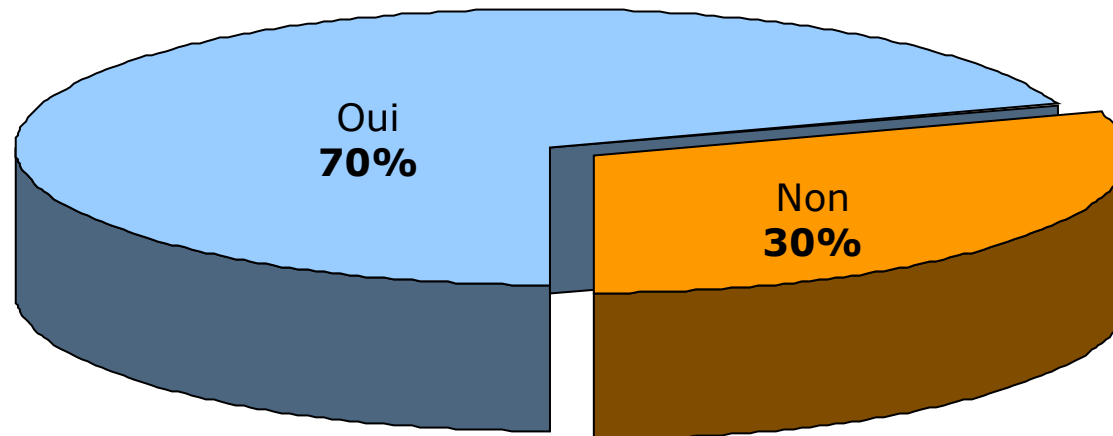
Le développement durable est envisagé par une forte majorité d'entreprises comme un axe de développement, quelle que soit la taille de l'agence. Toutefois, c'est encore plus vrai des grosses structures. Ainsi, 95% des entreprises dont le chiffre d'affaires excède 500 000 euros tiendront compte de ce paramètre dans leur développement. On note également que c'est un phénomène plus provincial que parisien, et qui touche davantage les architectes les moins âgés.

L'engagement d'une démarche qualité intéresse plus les grosses structures également que les petites (58% des agences comptant 7 salariés ou plus, contre 28% seulement des agences où il n'y a qu'un seul salarié). Mais à l'inverse du développement durable, c'est un axe de développement davantage envisagé par les entreprises franciliennes que provinciales.

La même analyse peut être conduite s'agissant du développement de l'activité à l'international.

L'intention d'investir au sein de l'agence dans les douze mois à venir

Question : Dans les douze mois qui viennent, envisagez-vous de procéder à des investissements au sein de votre agence / entreprise ?



L'intention d'investir au sein de l'agence dans les douze mois à venir

Paris
Toronto
Shanghai
Buenos Aires



Département
Opinion
Publique

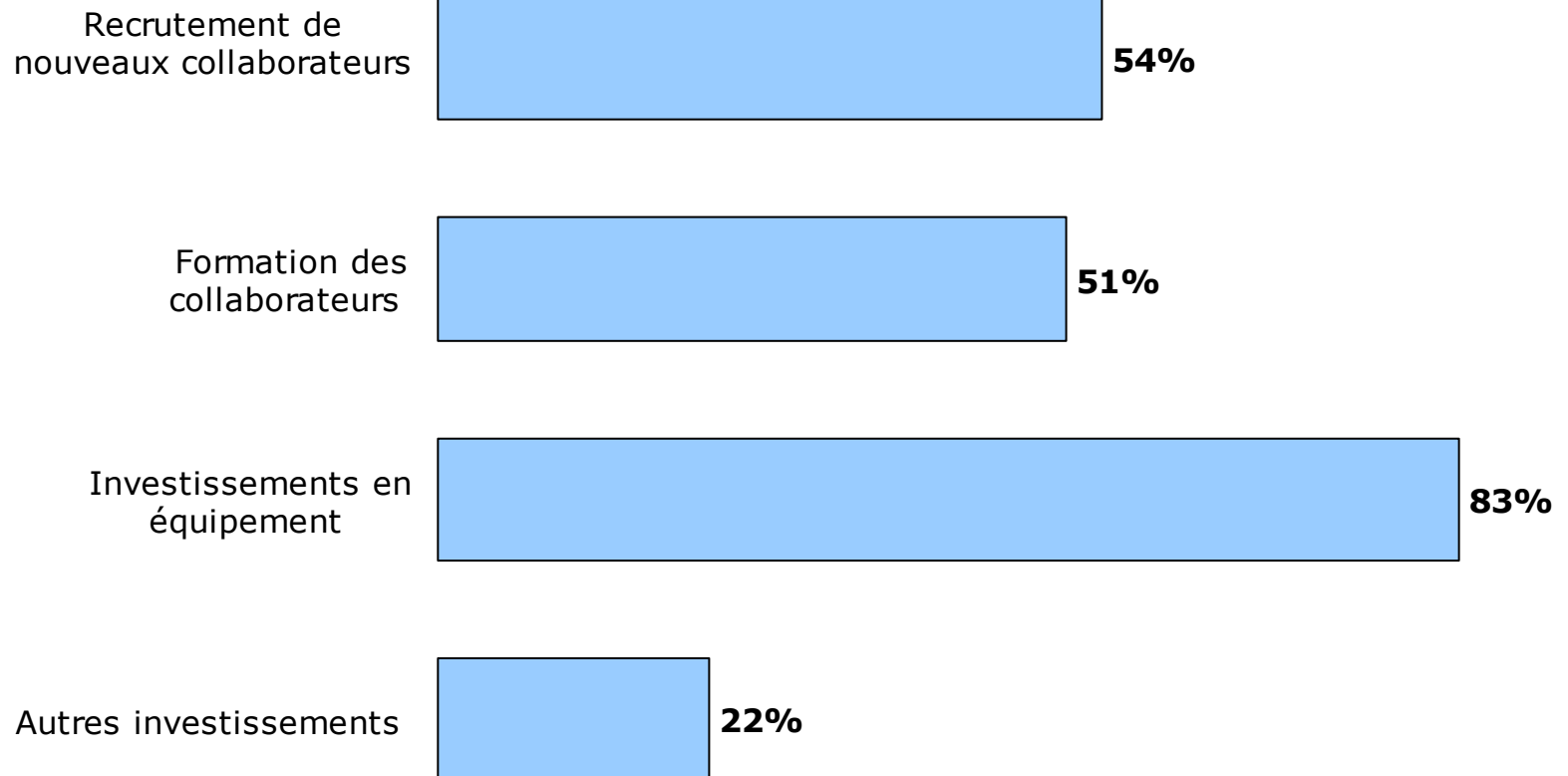
70% des répondants déclarent avoir l'intention d'investir au sein de leur entreprise dans les douze mois à venir. L'intention d'investir est majoritaire quelle que soit la catégorie de l'entreprise.

Mais cette intention apparaît très corrélée à la santé financière des entreprises. En effet, ce sont avant tout les structures qui bénéficient déjà d'un chiffre d'affaires élevé et qui emploient de nombreux salariés qui sont les plus nombreuses à envisager des développements supplémentaires : ainsi 91% des structures où l'on compte 7 salariés ou plus déclarent ainsi une intention d'investir, contre 53% de celles où l'on ne compte qu'un salarié.

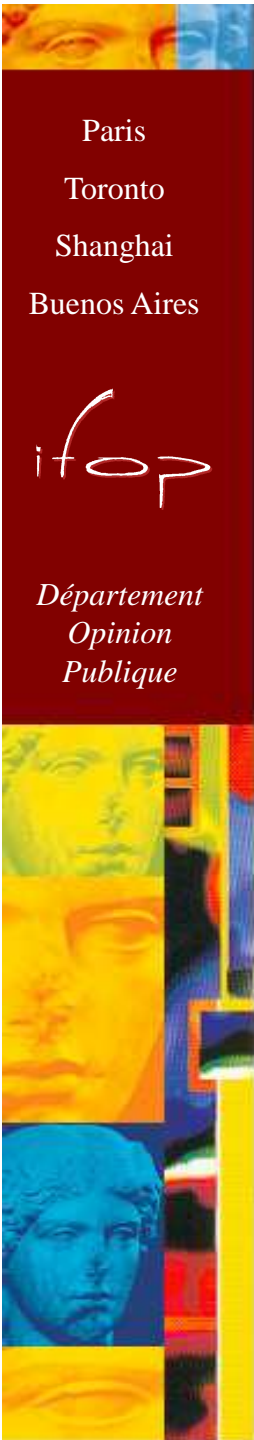
On observe par ailleurs que ce sont les entreprises de province (qui ont en moyenne un chiffre d'affaires supérieur à celui enregistré en région parisienne) qui sont les plus nombreuses à déclarer une intention d'investir (74% contre 55% en Ile-de-France).

Les projets d'investissement

Question : Quels sont les types d'investissement auxquels vous comptez procéder ?

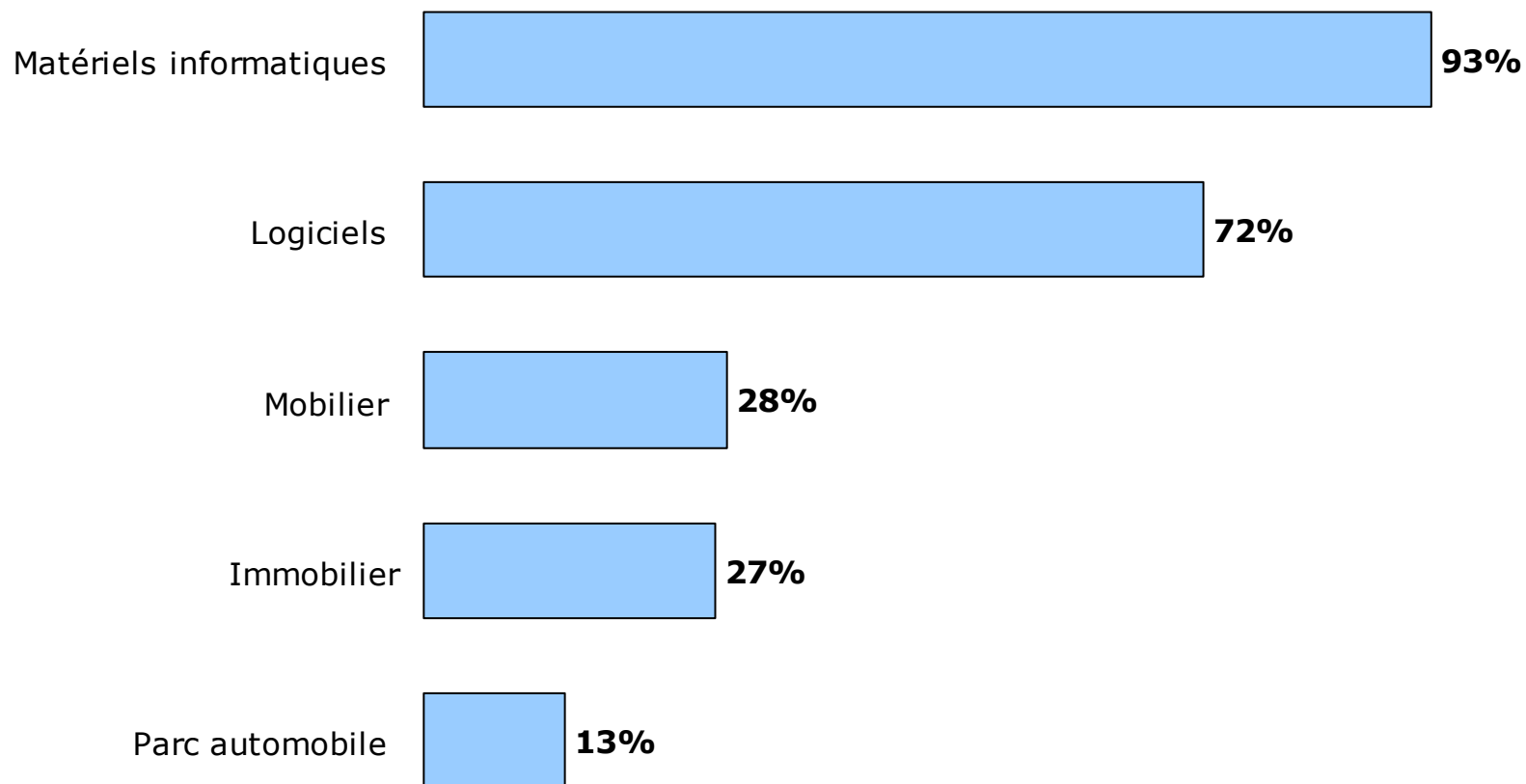


Base : agences envisageant d'investir, soit **70%** de l'échantillon

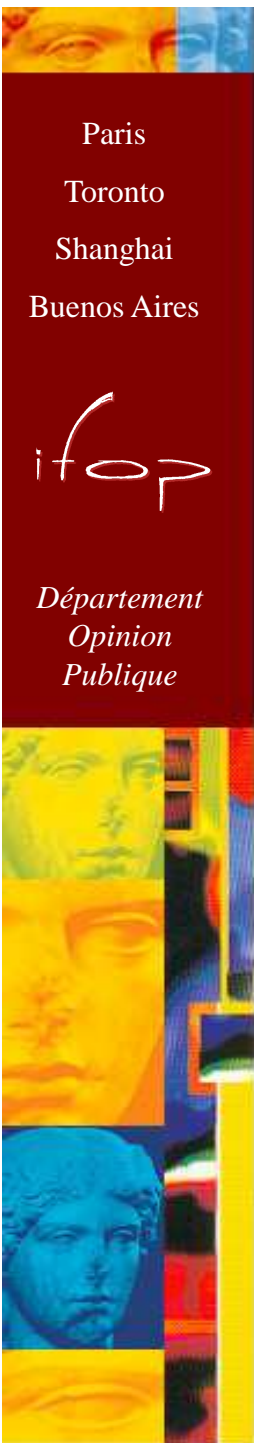


Les projets d'investissement en équipement

Question : Précisez quels investissements en équipement vous souhaitez réaliser :



Base : agences envisageant d'investir en équipement, soit **58%** de l'échantillon



Les projets d'investissement

Paris

Toronto

Shanghai

Buenos Aires



Département
Opinion
Publique

Les investissements envisagés concernent d'abord l'équipement de la société. Ainsi, 83% des investisseurs potentiels citent ce genre d'investissement.

Mais l'investissement en capital humain n'est pas ignoré des entreprises : 54% envisagent ainsi le recrutement de nouveaux collaborateurs (ce qui ne signifie pas nécessairement des créations de poste) et 51% citent la formation des collaborateurs déjà présents dans l'entreprise.

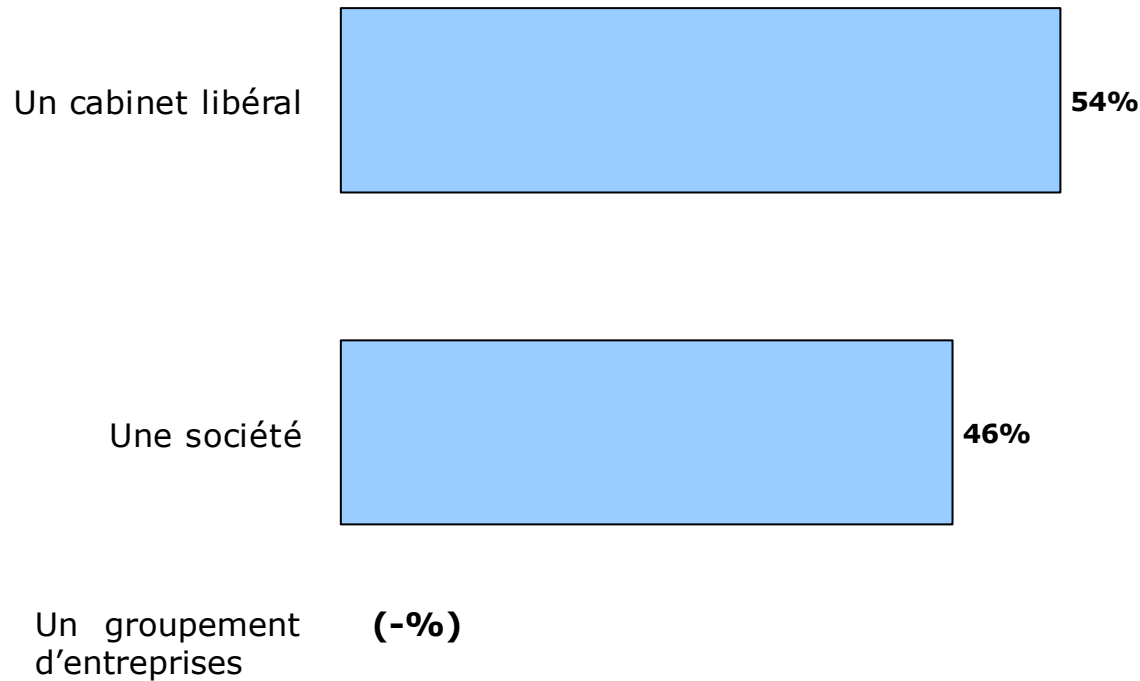
Si les investissements en équipement sont cités par une proportion équivalente quelle que soit la taille de l'entreprise, on observe que c'est au sein des entreprises comptant déjà le plus grand nombre de salariés que l'investissement en personnel est le plus fréquemment envisagé. Ainsi, 62% des sociétés comptant 7 salariés ou plus évoquent le recrutement de nouveaux collaborateurs, contre 49% seulement de celles qui en comptent un seul. Les investissements en formation obéissent à la même logique.

S'agissant plus particulièrement des investissements en équipement, **le matériel informatique domine nettement.** Ainsi, 93% des entreprises ayant l'intention d'investir en équipement citent ce poste de dépense. Les logiciels suivent, mentionnés par 72% des répondants. Le mobilier et l'immobilier représentent une part nettement moins substantielle des projets d'investissement en équipement (ils sont cités par respectivement 28% et 27% des entreprises), le parc automobile ne concernant que 13% des entreprises.

Peu de différences significatives sont à observer selon la taille des agences, en dehors de l'investissement en mobilier et en immobilier davantage envisagé par les plus grosses structures.

Le statut juridique de l'agence

Question : Quel est le statut juridique de votre agence / entreprise ?



On ne dénombre aucun groupement d'entreprise, le statut juridique des entreprises étant soit le cabinet libéral (54% de l'échantillon, soit la société (46%). On note que plus l'entreprise est ancienne, plus elle a tendance à être un cabinet libéral (65% des entreprises créées depuis 20 ans ou plus le sont, contre 36% seulement des entreprises créées il y a moins de 10 ans).

Par ailleurs, les plus grosses structures s'organisent le plus souvent en société (72% des entreprises comptant 7 salariés ou plus sont des sociétés).

Le nombre d'associés de l'agence

Question : Combien l'agence / entreprise a-t-elle d'associés ?

Moyenne

1,1 associé

On compte en moyenne 1,1 associé par entreprise d'architecture. Sans surprise, ce nombre moyen progresse avec la taille de l'entreprise, que l'on considère son chiffre d'affaires où le nombre de salariés qu'elle emploie (on passe ainsi de 0,7 associés dans les plus petites structures à 1,9 dans les plus grosses).

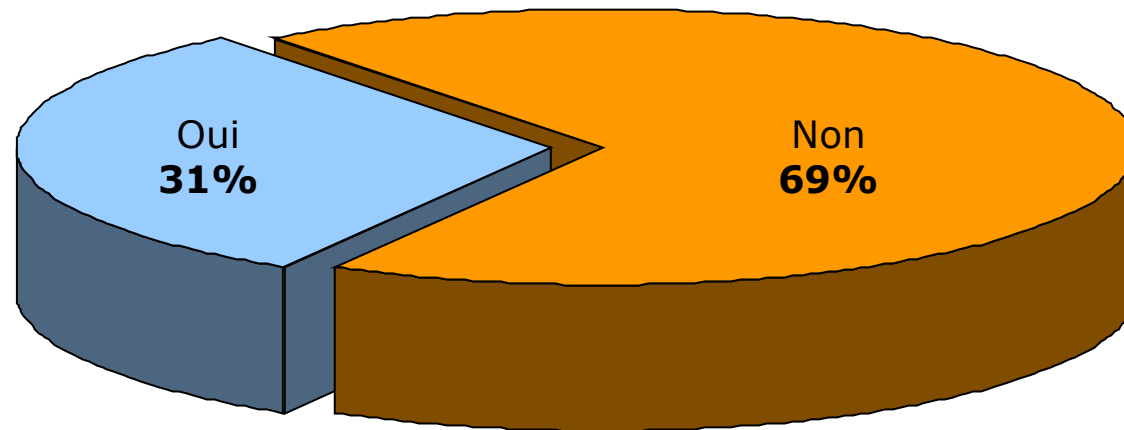
L'intention de changer le statut juridique de l'agence

Paris
Toronto
Shanghai
Buenos Aires

ifop

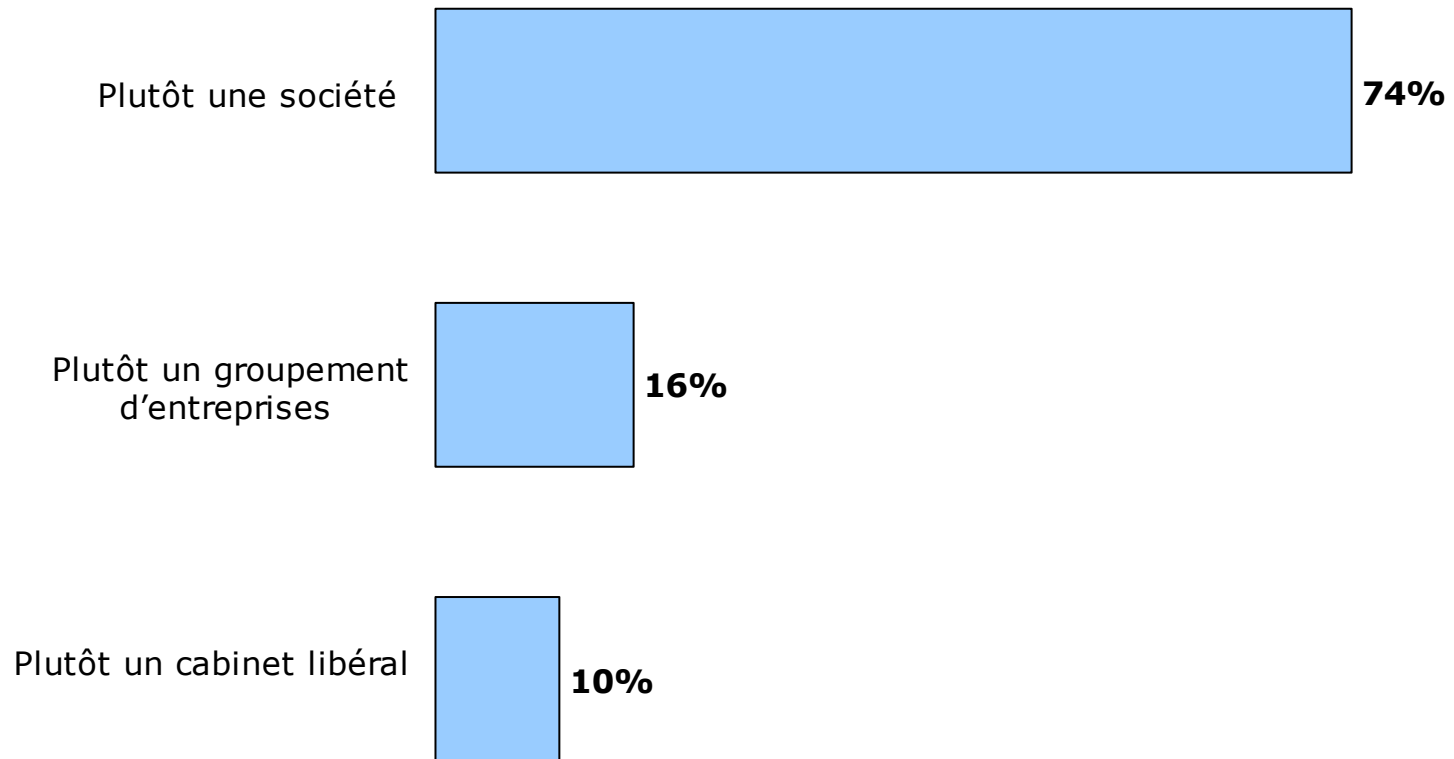
Département
Opinion
Publique

Question : Envisagez-vous une évolution du statut de votre agence / entreprise ?

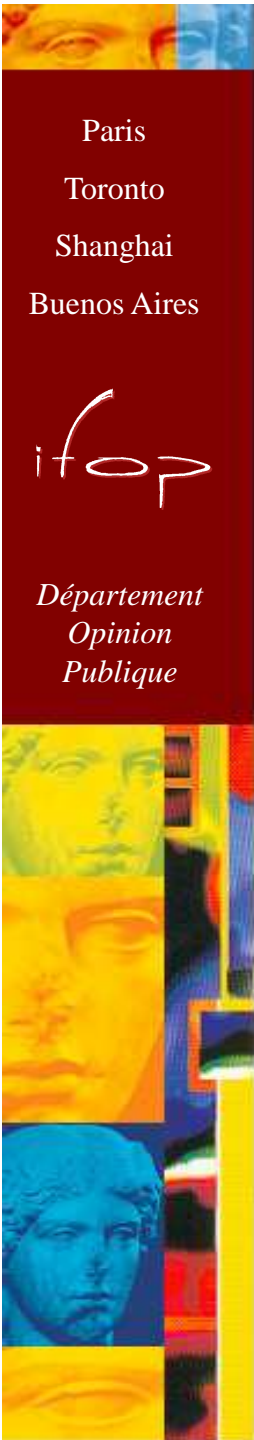


Le type de statut juridique envisagé

Question : Vers quel statut souhaitez-vous faire évoluer votre agence / entreprise ?



Base : agences envisageant de changer de statut, soit **31%** de l'échantillon



L'évolution du statut juridique

Paris

Toronto

Shanghai

Buenos Aires



Département
Opinion
Publique

31% des entreprises envisagent une évolution de leur statut juridique. C'est dans les cabinets libéraux que ce changement est envisagé par la proportion la plus élevée d'entreprises (45% des répondants actuellement en cabinet libéral évoquent un changement de statut, contre 15% seulement des répondants actuellement en société).

L'évolution majoritairement envisagée par les entreprises ayant l'intention de changer de statut est **le passage vers la société. Le groupement d'entreprises n'est envisagé que par 16% des répondants**, et le cabinet libéral par 10%.

Plus précisément, 94% des entreprises actuellement organisées en cabinet libéral envisageant de changer de statut se tournent vers la société et 6% seulement vers le groupement d'entreprises. Les entreprises actuellement organisées en société et ayant l'intention de changer se tournent quant à elles vers le groupement d'entreprise pour 54% d'entre elles, le reste (46%) s'orientant vers le cabinet libéral.

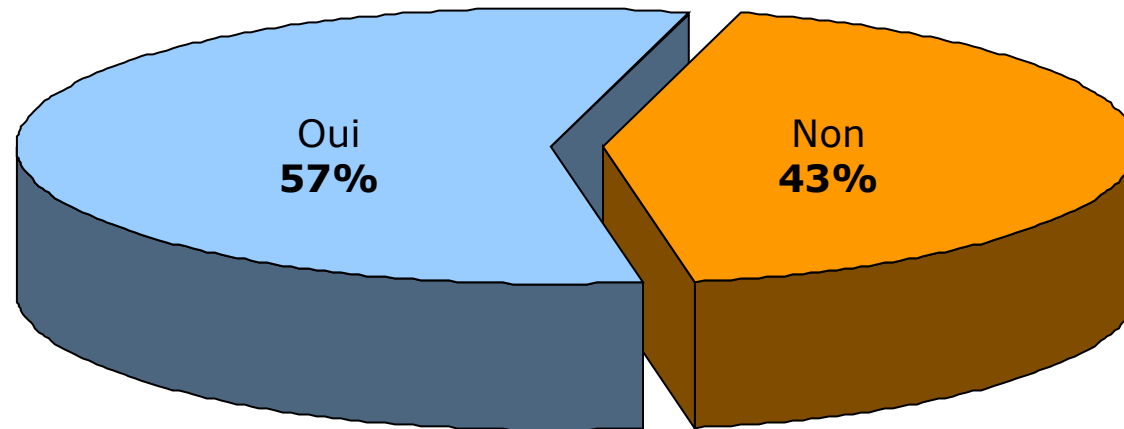
L'appartenance de l'agence à un réseau

Paris
Toronto
Shanghai
Buenos Aires



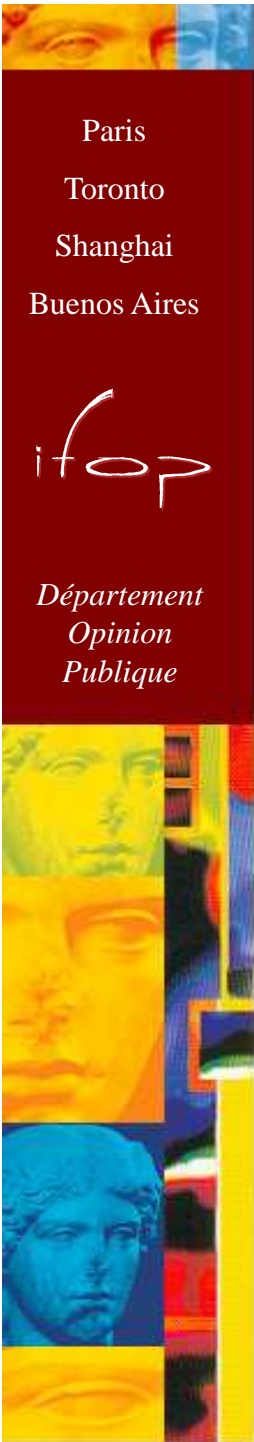
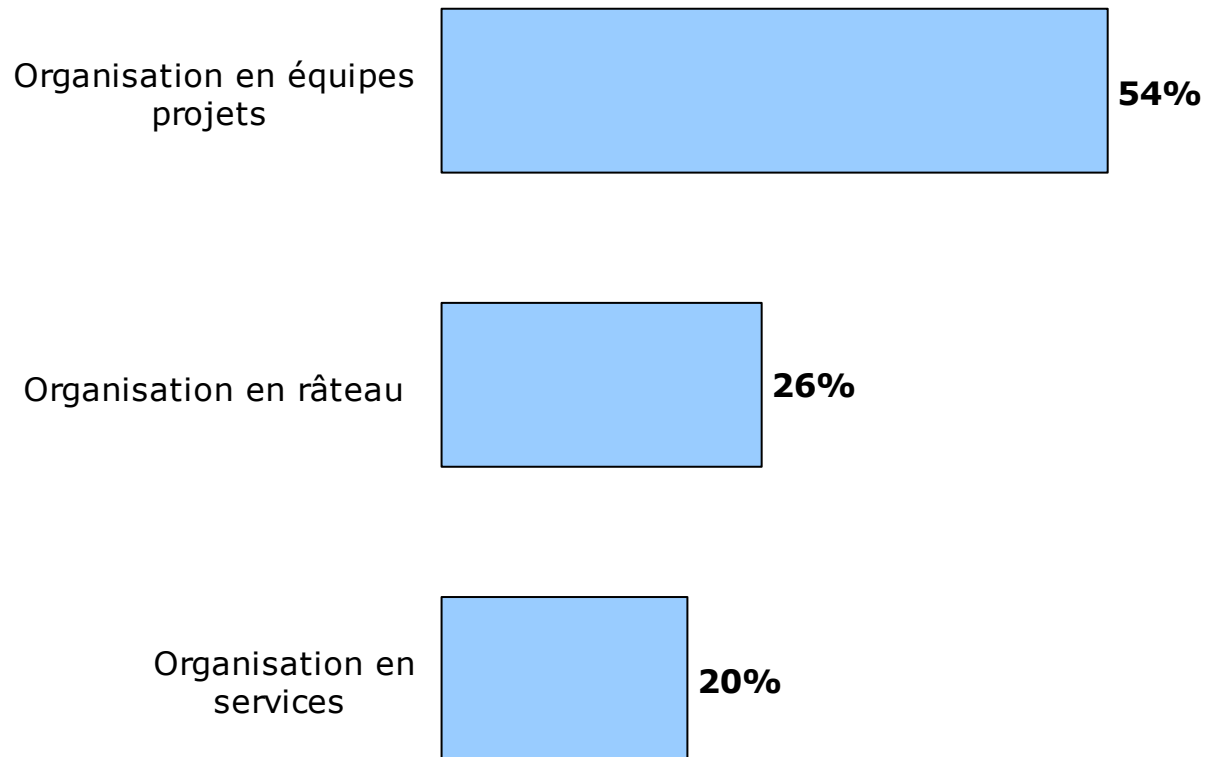
Département
Opinion
Publique

Question : Votre agence / entreprise travaille-t-elle en réseau pour son activité professionnelle ?



Le type d'organisation de l'agence

Question : Comment est organisée votre agence / entreprise ?



Réseau et organisation interne de l'agence

Paris

Toronto

Shanghai

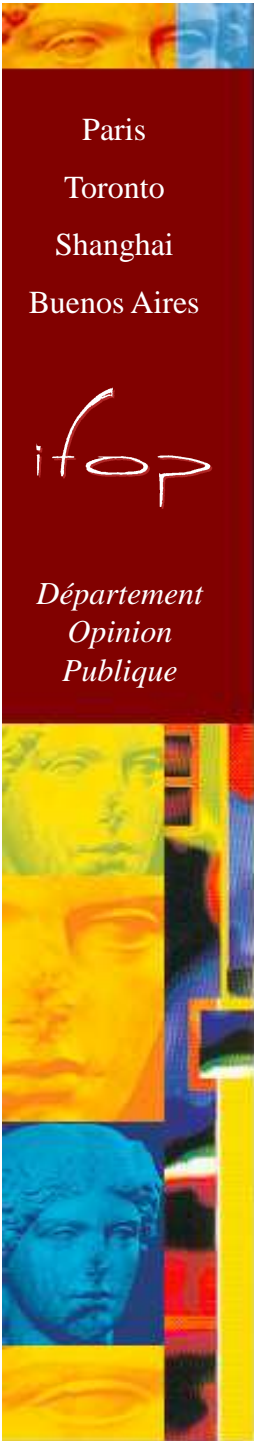
Buenos Aires



Département
Opinion
Publique

57% des entreprises appartiennent à un réseau. On ne note pas de différence significative selon le chiffre d'affaires de l'entreprise ou son nombre de salariés, ce qui laisse supposer une relative indépendance entre l'appartenance de l'entreprise à un réseau et sa taille.

Le modèle dominant d'organisation interne des entreprises d'architecture consiste en la structuration autour d'équipes projets. C'est le cas de 54% des entreprises. 26% sont organisées en réseau et 20% seulement en services. Sans surprise, il apparaît que l'organisation en équipes projets est plus fréquente parmi les plus grosses structures. Ainsi, dès que l'on dépasse 3 salariés, les entreprises adoptent ce mode d'organisation à plus de 60%.



Paris

Toronto

Shanghai

Buenos Aires

ifop

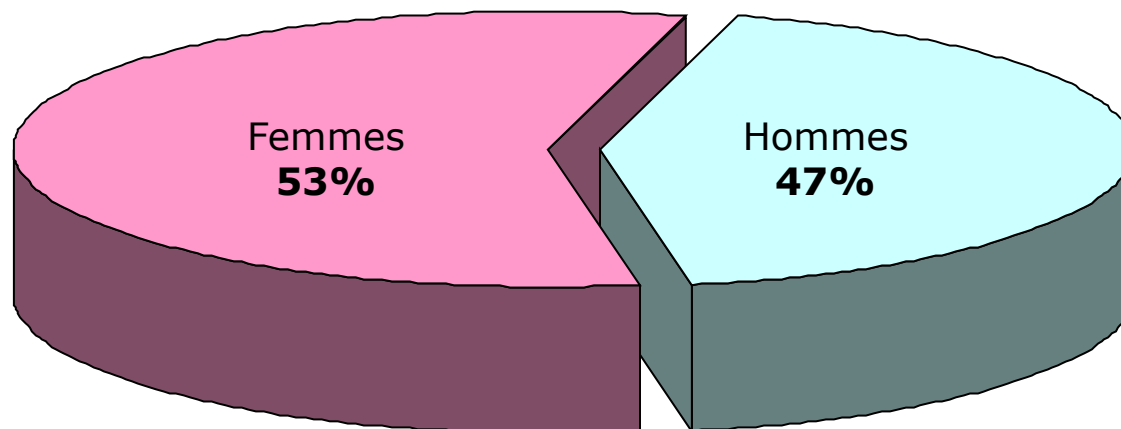
Département
Opinion
Publique

- C -

Les conditions de travail des salariés dans les entreprises d'architecture

La répartition des salariés par sexe

Question : Parmi ces salariés, combien y a-t-il d'hommes et de femmes ?



On dénombre 53% de femmes parmi les salariés des entreprises d'architectures, ce qui témoigne d'une forte féminisation de l'emploi salarié dans l'architecture. Les femmes sont les plus nombreuses dans les entreprises comptant 2 salariés (65%).

La répartition des salariés entre différents statuts

Question : Parmi les salariés de votre agence / entreprise, combien y a-t-il de ... ?



La répartition des salariés entre différents statuts

Les salariés des entreprises d'architecture se répartissent d'une manière relativement équitable entre les différentes catégories statutaires.

Ainsi, on compte 36% d'ingénieurs ou de cadres, 29% de techniciens et 35% d'employés.

On observe que la proportion d'ingénieurs ou de cadres progresse avec le nombre de salariés dans l'entreprise (et logiquement avec son chiffre d'affaires). Ainsi, on dénombre 42% d'ingénieurs ou de cadres parmi les entreprises comptant 7 salariés ou plus et 18% seulement au sein de celles qui ne comptent qu'un salarié.

La proportion de techniciens progresse également avec la taille de l'entreprise, mais dans des proportions nettement plus modestes.

En réalité, les salariés dans les structures les plus petites sont majoritairement des employés (57%). Dans les cabinets libéraux, 43% des salariés ont ce même statut.

Paris

Toronto

Shanghai

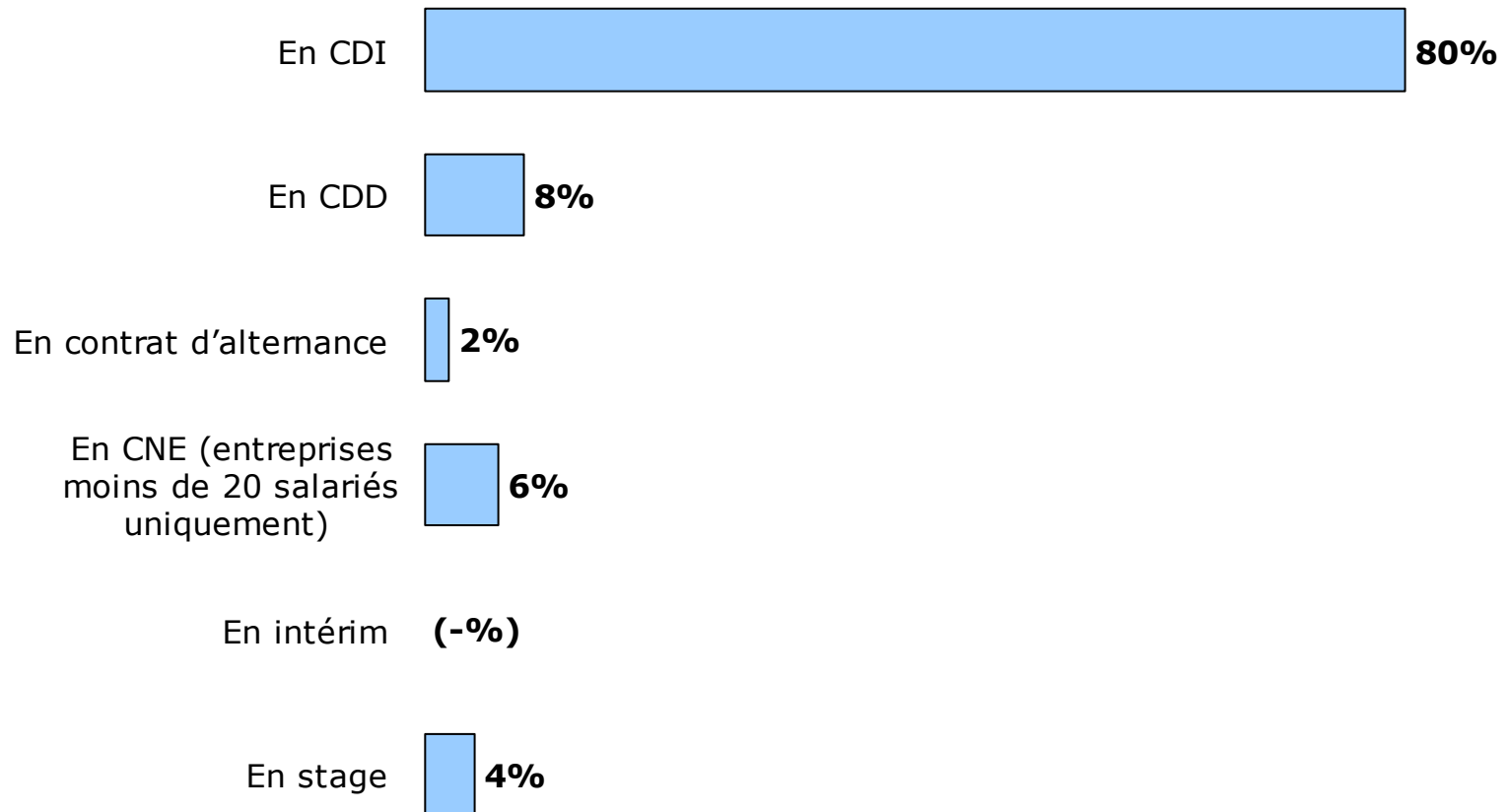
Buenos Aires



Département
Opinion
Publique

La répartition des collaborateurs entre différents types de contrats

Question : Parmi les collaborateurs de votre agence / entreprise, quel est le nombre de personnes ... ?



La répartition des collaborateurs entre différents types de contrat

Paris

Toronto

Shanghai

Buenos Aires



Département
Opinion
Publique

80% des collaborateurs des entreprises d'architecture sont en CDI. Les contrats stables apparaissent ainsi largement majoritaires.

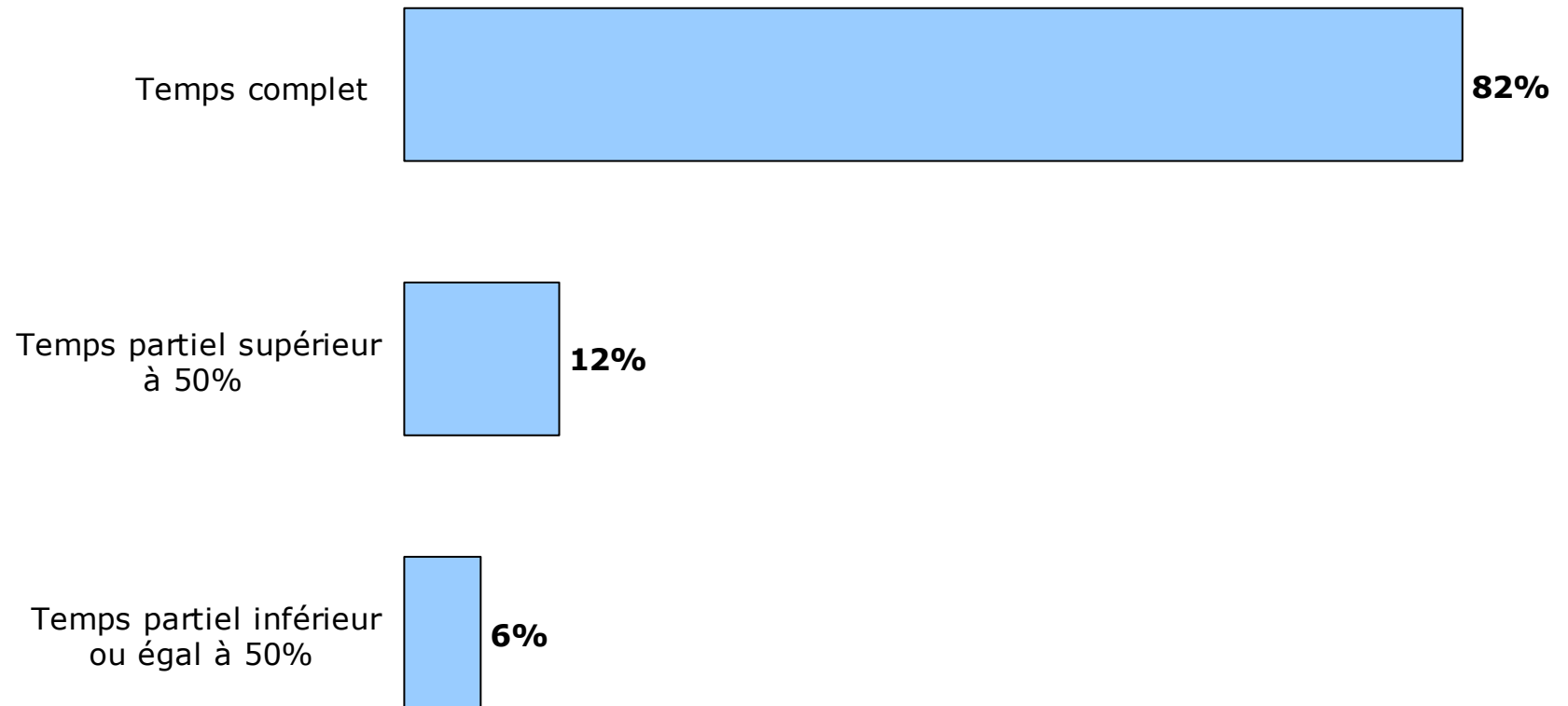
8% sont en CDD, 4% sont en stage, 2% en contrat d'alternance, et 6% en CNE, ce qui témoigne du succès du CNE au sein des entreprises d'architecture (rappelons que les CNE représentent selon l'INSEE 12% des embauches effectuées au sein des entreprises de moins de 20 salariés depuis leur entrée en vigueur en septembre 2005).

Dans le détail, on note un recours moins fréquent au CDI en Ile-de-France (77%) et une utilisation plus importante des CNE dans cette même région (9%).

C'est au sein des entreprises de 6 salariés que l'on compte la proportion de collaborateurs en CDI la plus élevée (87%) et c'est parmi celles qui comptent 2 salariés que la proportion de personnes en CDD est la plus forte (11%).

La répartition des salariés selon le temps de travail

Question : Parmi les salariés de votre agence / entreprise, quel est le nombre de personnes travaillant à... ?



La répartition des salariés selon le temps de travail

Paris

Toronto

Shanghai

Buenos Aires



Département
Opinion
Publique

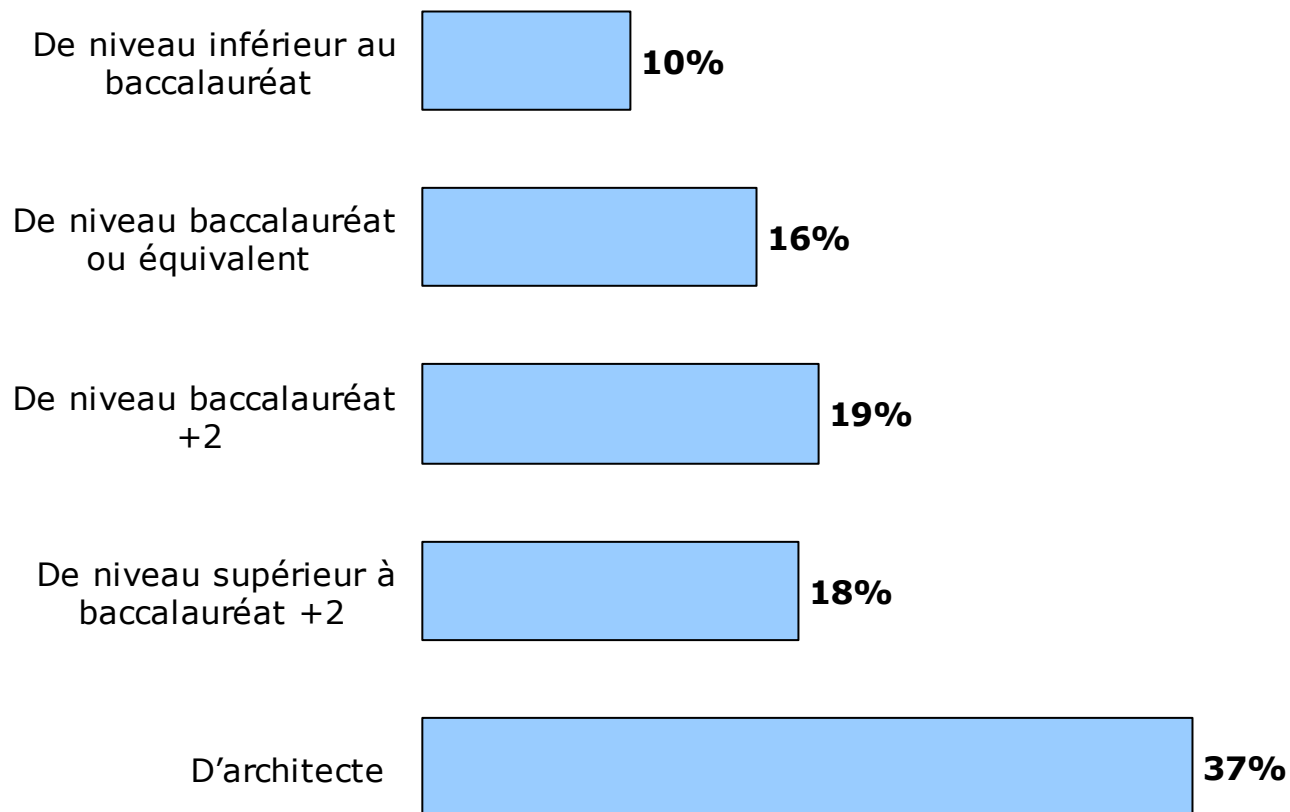
Le temps complet domine nettement le mode d'organisation horaire des salariés des entreprises d'architecture puisque ce régime concerne 82% des salariés. Seuls 12% sont en temps partiel supérieur à 50% et 6% en temps partiel inférieur à 50%.

Il s'avère que le temps partiel est nettement plus fréquent au sein des petites structures même s'il concerne dans ces entreprises également une minorité de salariés. Ainsi, 37% des salariés dans les entreprises générant un chiffre d'affaires inférieur à 100 000 euros sont à temps partiel (16% à plus de 50% et 21% à moins de 50%). Dans les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 000 euros, le temps partiel ne concerne que 9% des salariés.

Il apparaît par ailleurs que 27% des salariés travaillant dans des entreprises où l'on emploie un seul salarié sont à temps partiel, alors que ce n'est le cas que de 7% des salariés employés dans les entreprises où l'on compte 7 salariés ou plus. Ce sont par ailleurs les structures les plus récentes qui ont le plus recours au temps partiel puisqu'on dénombre 23% de salariés dans ce cas parmi les entreprises créées il y a moins de 10 ans.

La répartition des salariés selon le niveau de diplôme

Question : Parmi les salariés de votre agence / entreprise, quel est le nombre de personnes ayant un diplôme... ?



La répartition des salariés selon le niveau de diplôme

La répartition des salariés par diplôme permet de connaître la proportion d'architectes au sein des entreprises d'architecture. Ils représentent 37% des salariés de ces entreprises. Le reste des emplois se distribue entre des salariés dont le niveau de diplôme est inférieur au baccalauréat (10%), des salariés ayant le niveau baccalauréat (16%) et des diplômés de l'enseignement supérieur non architectes (37%).

Ces résultats confirment ceux enregistrés s'agissant des différentes catégories statutaires au sein des entreprises d'architecture et permettent d'étayer l'idée que c'est au sein des plus grosses structures que l'emploi est le plus qualifié. Ainsi, on dénombre 42% d'architectes au sein des sociétés ayant 6 salariés ou plus, 6% des salariés seulement ayant un faible niveau de qualification initiale dans ces entreprises (niveau de diplôme inférieur au baccalauréat). Mais remarquons que la répartition des salariés selon leur niveau de diplôme évolue peu entre les entreprises n'employant qu'un salarié et celles en employant de 2 à 5.

Paris

Toronto

Shanghai

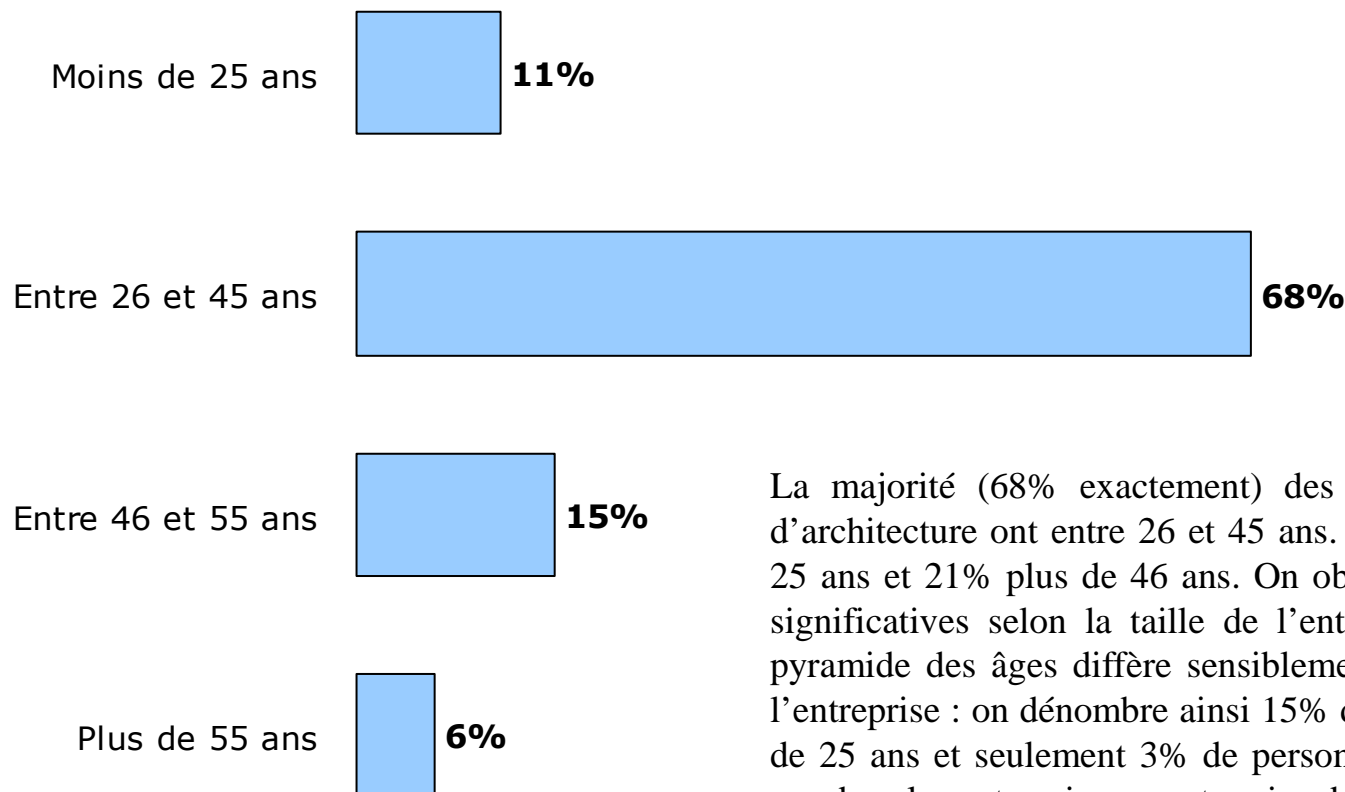
Buenos Aires



Département
Opinion
Publique

La répartition des salariés selon l'âge

Question : Parmi les salariés de votre agence / entreprise, quel est le nombre de personnes ayant ... ?



La majorité (68% exactement) des salariés des entreprises d'architecture ont entre 26 et 45 ans. Seuls 11% ont moins de 25 ans et 21% plus de 46 ans. On observe peu de différences significatives selon la taille de l'entreprise. En revanche, la pyramide des âges diffère sensiblement selon l'ancienneté de l'entreprise : on dénombre ainsi 15% de salariés âgés de moins de 25 ans et seulement 3% de personnes âgées de plus de 55 ans dans les entreprises ayant moins de 10 ans d'existence.

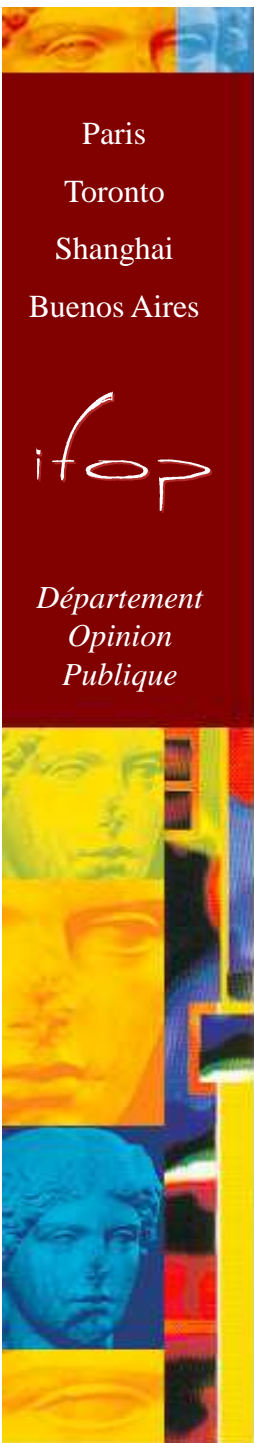
Le nombre de départs en retraite dans les trois ans à venir

Question : Parmi les salariés de votre agence / entreprise, combien vont partir en retraite, dans les trois prochaines années ?

Moyenne

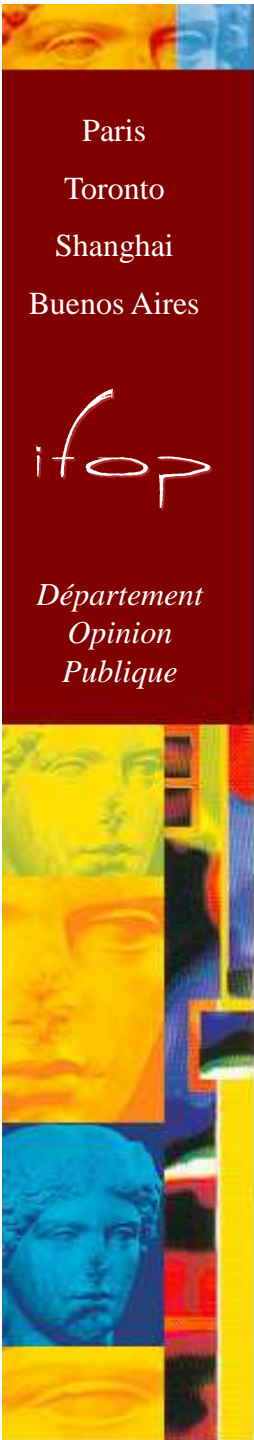
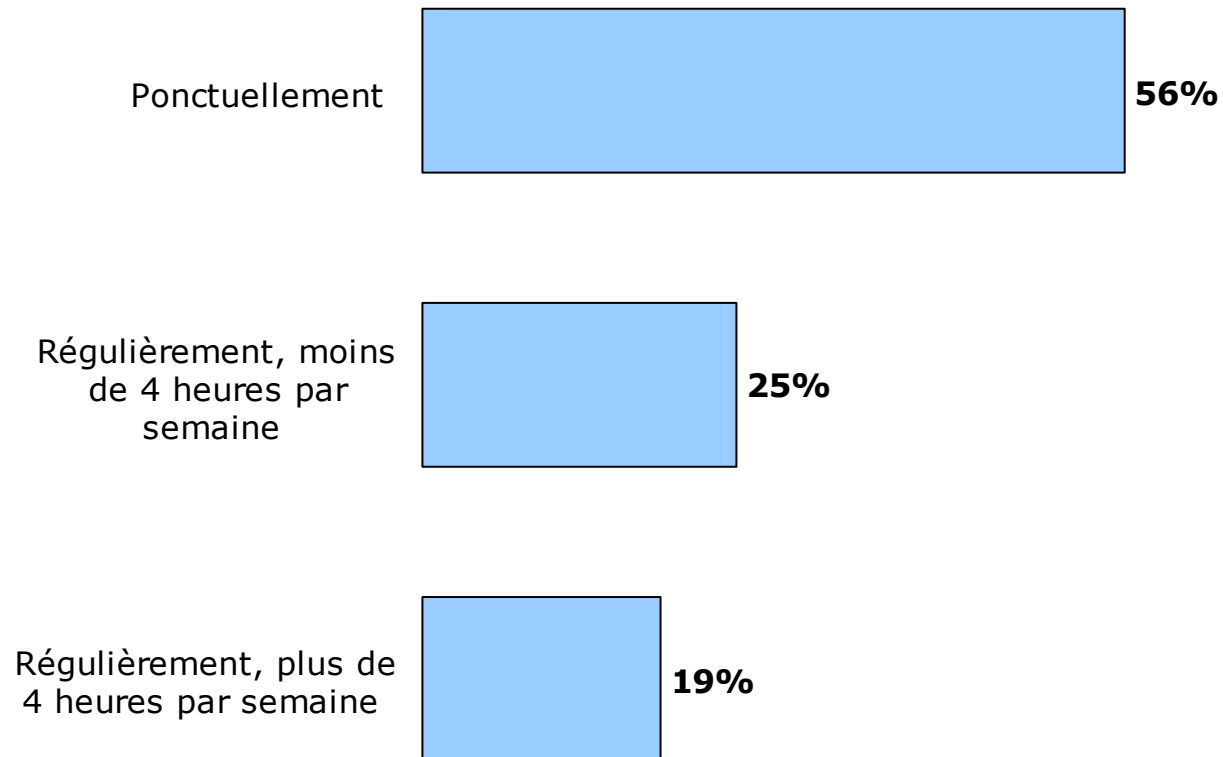
0,1 salarié

Le nombre très peu élevé de départs à la retraite envisagés par les entreprises d'architecture s'explique par la relative jeunesse de la population salariale dans ces entreprises, seuls 6% des salariés ayant plus de 55 ans. Le monde de l'architecture semble ainsi davantage à l'abri que d'autres secteurs des départs massifs à la retraite dus à l'avancée en âge de la génération du baby boom.



La part de salariés faisant des heures supplémentaires

Question : Parmi les salariés de votre agence / entreprise, combien font des heures supplémentaires ... ?



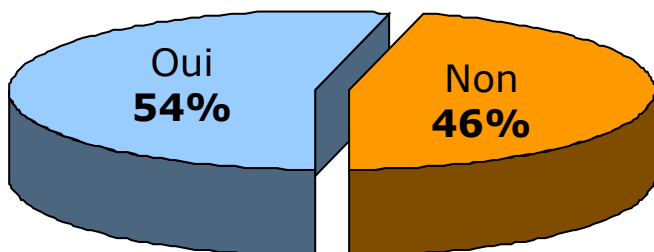
La part des entreprises dans lesquelles les salariés font des heures supplémentaires

Paris
Toronto
Shanghai
Buenos Aires

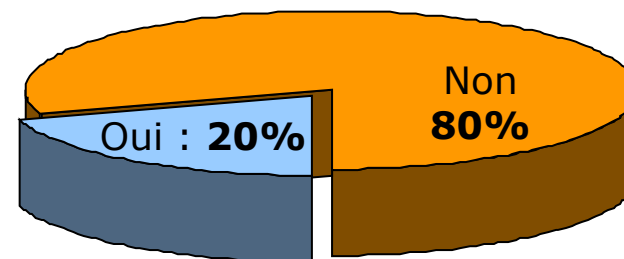


Département
Opinion
Publique

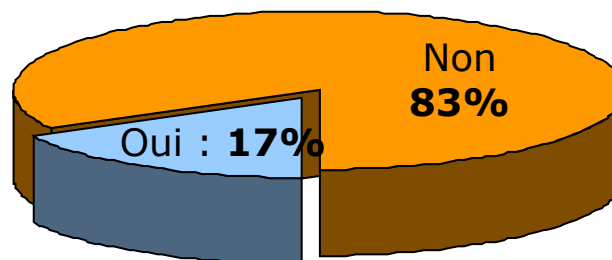
- Récapitulatif : Ponctuellement -



- Récapitulatif : Régulièrement, moins de 4 heures par semaine -



- Récapitulatif : Régulièrement, plus de 4 heures par semaine -



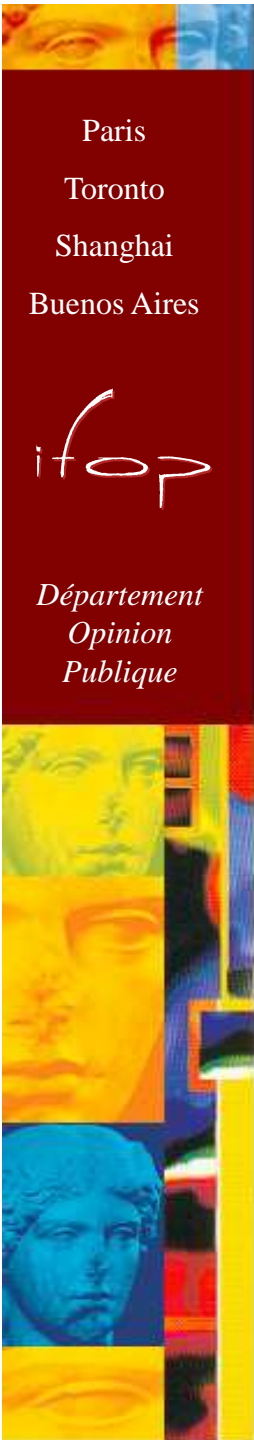
La part de salariés faisant des heures supplémentaires

Nous avons pu constater que la pratique du temps partiel était relativement peu répandue au sein des entreprises d'architecture.

Celle des heures supplémentaires apparaît en revanche nettement plus fréquente. Ainsi, 56% des salariés sont amenés à faire ponctuellement des heures supplémentaires, 25% régulièrement mais moins de 4 heures par semaine, et 19% régulièrement et plus de 4 heures par semaine.

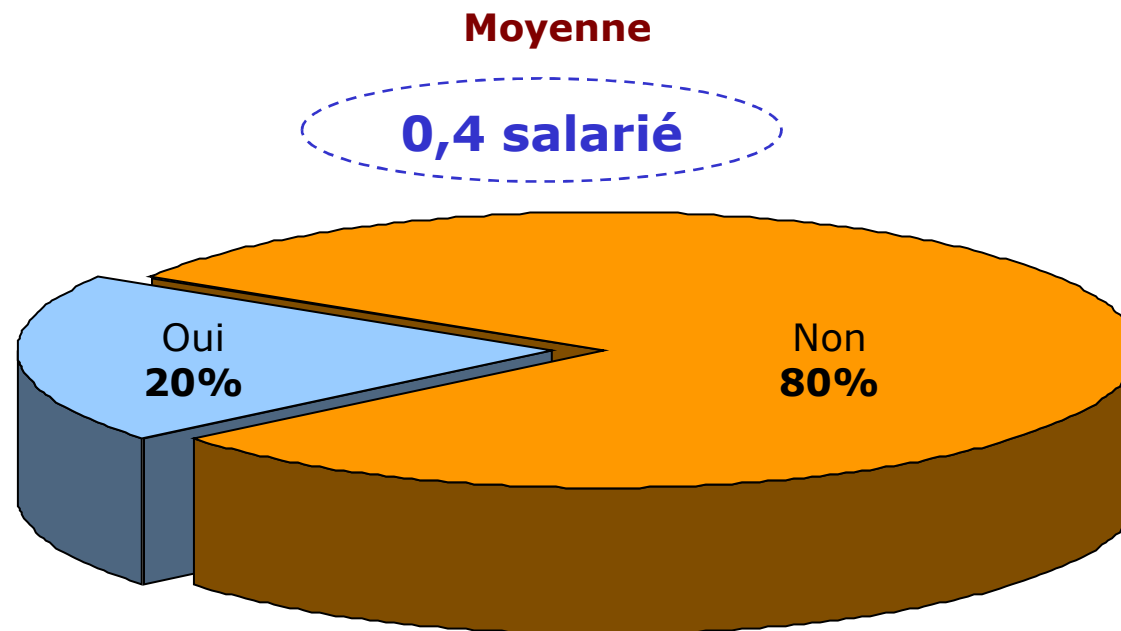
Si l'on raisonne cette fois au niveau des entreprises, on note que dans 54% d'entre elles des salariés sont amenés à faire des heures supplémentaires de manière ponctuelle, que dans 20% d'entre elles on peut être amené à faire des heures supplémentaires régulières mais moins de 4 heures par semaine. Les entreprises dans lesquelles des salariés font des heures supplémentaires plus de 4 heures par semaine représentent enfin 17% des entreprises d'architecture.

On note que la pratique des heures supplémentaires plus de 4 heures par semaine est nettement plus répandue dans les grosses structures que dans les petites. Ainsi, dans 28% des entreprises générant un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 euros par an, des salariés sont amenés à faire plus de 4 heures supplémentaires par semaine d'une manière régulière, alors que ça n'est le cas que dans 12% des entreprises dont le chiffre d'affaires n'excède pas 100 000 euros. La disposition d'une main-d'œuvre plus abondante ne semble ainsi pas avoir pour conséquence un moindre recours aux heures supplémentaires.

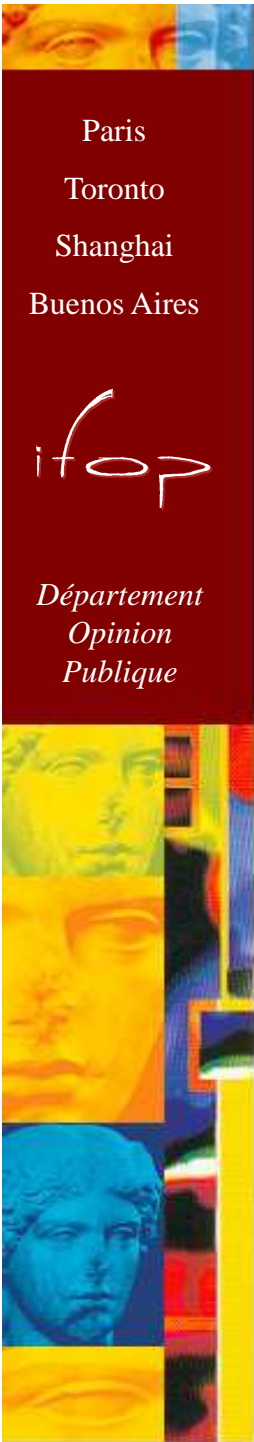


La part de salariés exposés à des risques professionnels et La part des entreprises dans lesquelles les salariés sont exposés à des risques professionnels

Question : Parmi les salariés de votre agence / entreprise, combien sont exposés à des risques professionnels ?



En moyenne, on compte 0,4 salarié exposé à un risque professionnel. Cela représente environ 1 salarié sur 10. Seuls 20% des entreprises se déclarent concernées par l'exposition de salariés à des risques professionnels. C'est davantage le cas dans les plus grosses structures. Ainsi, des salariés sont exposés à des risques professionnels dans 48% des sociétés qui emploient 7 salariés ou plus, alors que ce n'est le cas que dans 11% de celles qui emploient un seul salarié.

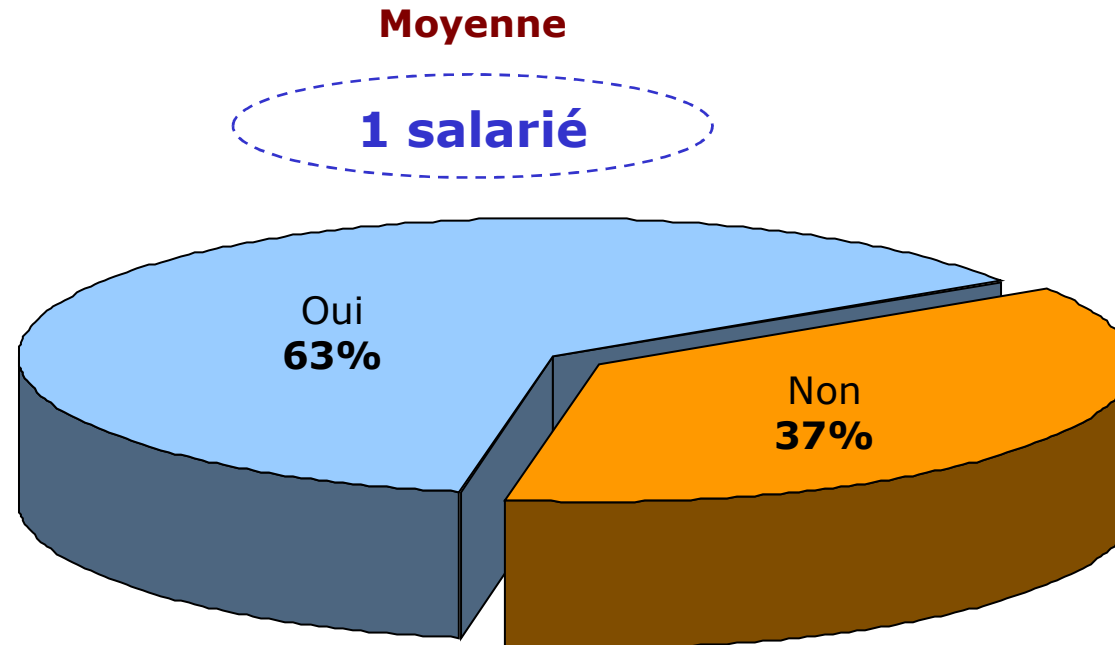


- D -

Embauches et départs dans les entreprises d'architecture

Le nombre de salariés embauchés en 2004 et 2005 et la part des entreprises ayant embauché des salariés en 2004 et 2005

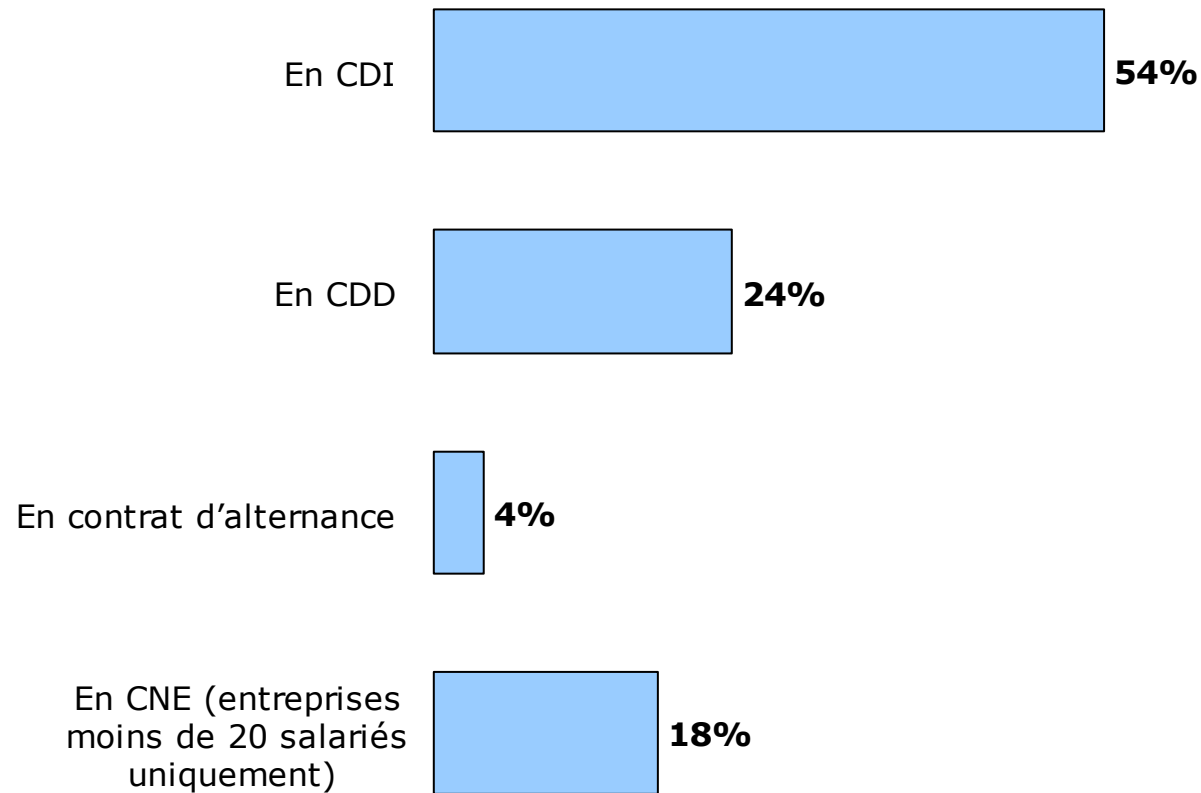
Question : Combien de salariés avez-vous embauché dans votre agence / entreprise entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2005 ?



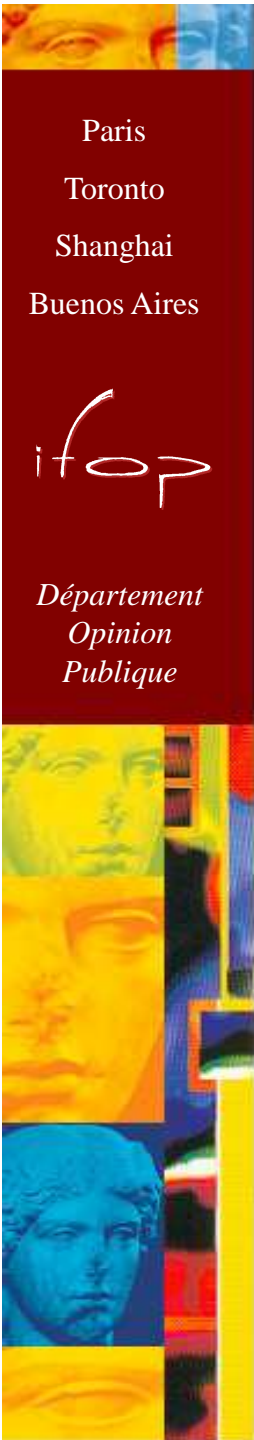
En moyenne, les entreprises ont embauché 1 salarié entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2005. Ainsi, 27% des salariés actuellement en poste dans les entreprises d'architecture ont été embauchés au cours de ces deux dernières années. **63% des entreprises déclarent par ailleurs au moins une embauche au cours des deux dernières années.** Ce taux est plus élevé parmi les entreprises créées il y a moins de 10 ans (70%) et progresse considérablement avec la taille de l'entreprise (de 39% pour celles qui ont un seul salarié à 96% pour celles qui en comptent 7 ou plus). Les embauches sont par ailleurs homogènes sur l'ensemble du territoire.

La répartition des salariés embauchés en 2004 et 2005 selon le type de contrat

Question : Parmi ces personnes embauchées en 2004-2005, combien l'ont été... ?



Base : aux agences ayant embauché des salariés en 2004 et 2005, soit **63%** de l'échantillon



La répartition des salariés embauchés en 2004 et 2005 selon le type de contrat

Paris
Toronto
Shanghai
Buenos Aires



Département
Opinion
Publique

La répartition des salariés embauchés en 2004 – 2005 confirme **l'important recours au Contrat Nouvelle Embauche (CNE) par les entreprises d'architecture**. En effet, 18% des « nouveaux » salariés de ces entreprises ont été embauchés en CNE. 24% ont été recrutés en CDD et la part du CDI s'établit à 54%. Rappelons qu'au total 80% des collaborateurs des entreprises d'architecture sont sous CDI. Il est ainsi tout à fait envisageable, si la part des CNE dans les embauches à venir reste aussi élevée, de voir la part des salariés bénéficiant d'un CDI régresser dans les mois et années à venir.

Dans le détail, on constate que ce sont avant tout les agences les plus récemment créées qui ont recours au CNE : 28% des salariés au sein de celles ayant moins de 10 ans d'existence ont ainsi été recrutés sous CNE, alors que ce n'est le cas que de 17% des salariés au sein des agences créées il y a 20 ans ou plus.

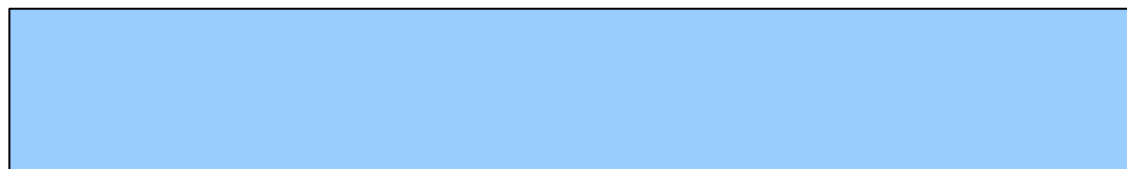
Par ailleurs, le recours au CNE varie sensiblement selon la taille de l'entreprise. Il est le plus élevé dans les entreprises qui comptent 7 salariés ou plus (où 23% des salariés ont été embauchés en CNE). Notons que ce recours plus important au CNE au sein des grosses structures se fait au détriment à la fois du CDI et du CDD.

C'est enfin en région parisienne que l'embauche sous CDI est la moins fréquente. En effet, seuls 42% des salariés récemment embauchés dans cette région bénéficient d'un CDI.

La répartition des salariés embauchés en 2004 et 2005 selon le temps de travail

Question : Parmi ces personnes embauchées en 2004-2005, combien l'ont été à ... ?

Temps complet



82%

Temps partiel supérieur à 50%



10%

Le temps partiel ne concerne qu'une faible minorité des salariés embauchés (18% au total dont 10% qui font un temps partiel supérieur à 50%).

De ce point de vue, la répartition des salariés embauchés selon leur temps de travail suit parfaitement celle de l'ensemble des salariés des entreprises d'architecture.

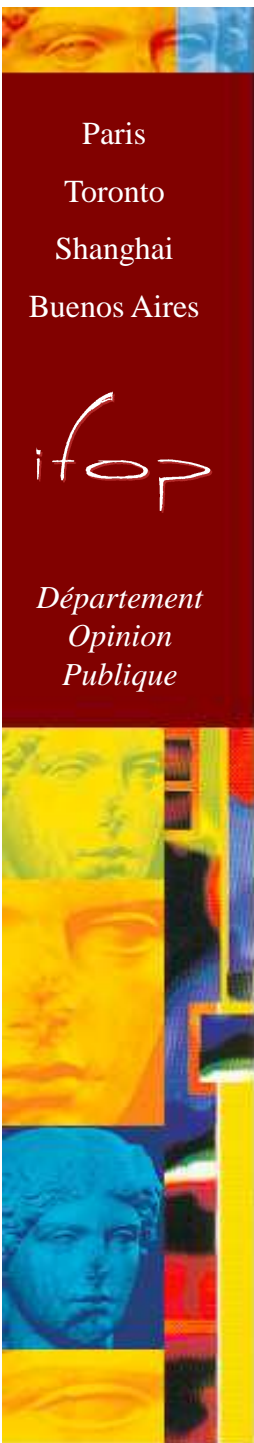
Temps partiel inférieur ou égal à 50%



8%

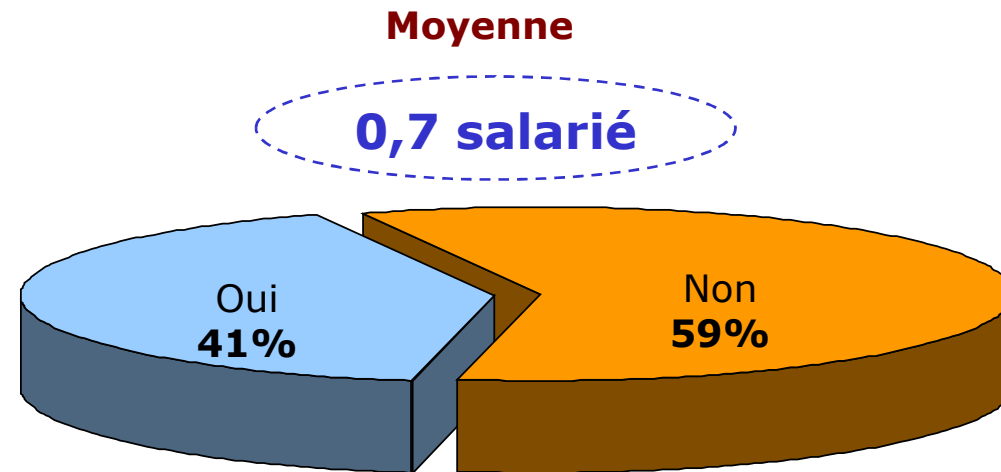
Il s'avère par ailleurs que ce sont les plus petites structures qui embauchent le plus en ayant recours au temps partiel.

Base : aux agences ayant embauché des salariés en 2004 et 2005, soit **63%** de l'échantillon



Le nombre de départs et la part des entreprises ayant connu des départs en 2004 et 2005

Question : Combien de salariés ont quitté votre agence / entreprise entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2005 ?

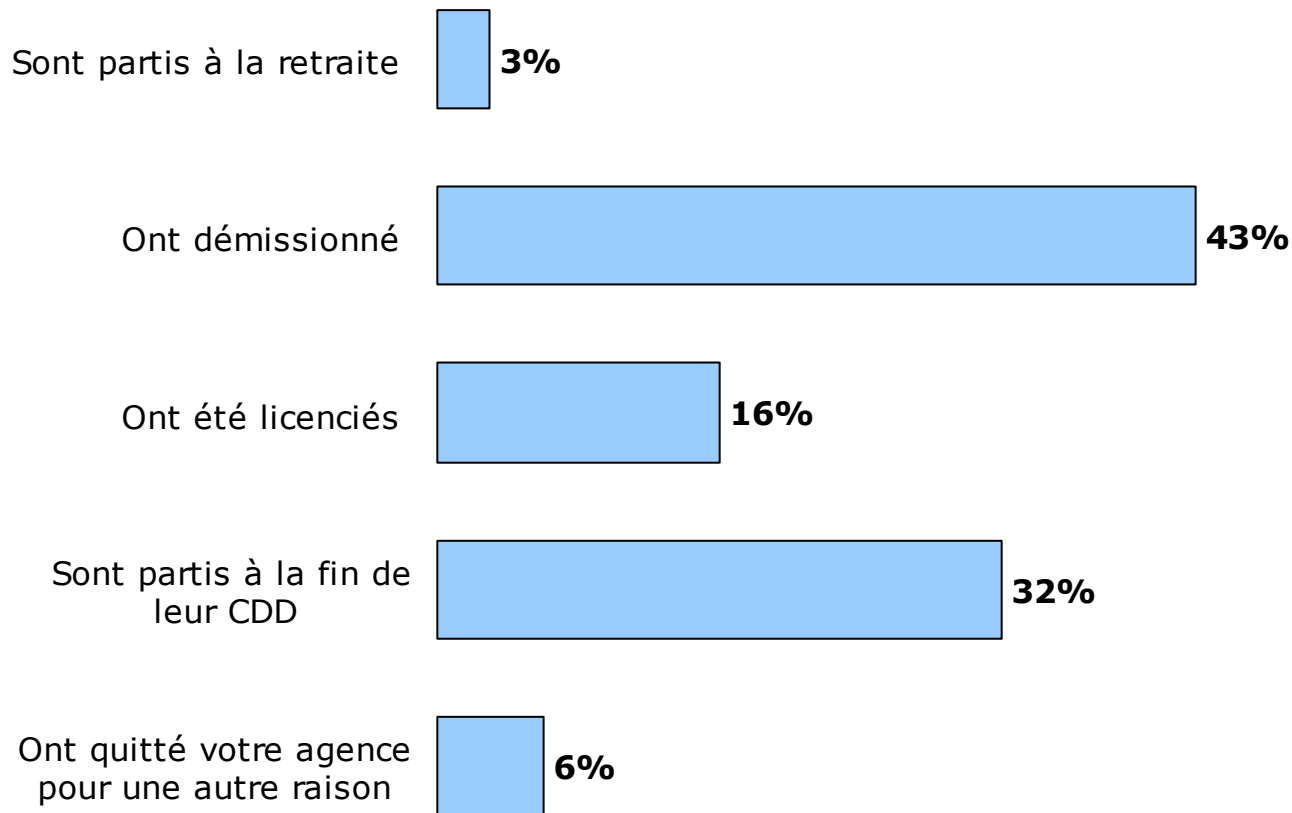


41% des entreprises ont connu des départs au sein de leur personnel au cours des deux dernières années. Cela concerne davantage les structures les plus récentes (44% des entreprises créées il y a moins de 10 ans) et celles implantées en Ile-de-France (46%).

Nous constatons par ailleurs que ce sont logiquement les plus grosses structures, celles où la population salariale est la plus importante, qui ont connu le plus de départs : ainsi, seules 23% des entreprises où l'on compte un seul salarié ont connu des départs, contre 74% de celles où il y a 7 salariés ou plus.

La répartition des départs entre différentes raisons

Question : Parmi les salariés ayant quitté votre agence / entreprise en 2004-2005, combien... ?



Base : aux agences ayant connu des départs en 2004 et 2005, soit **41%** de l'échantillon

La répartition des départs entre différentes raisons

Paris

Toronto

Shanghai

Buenos Aires



Département
Opinion
Publique

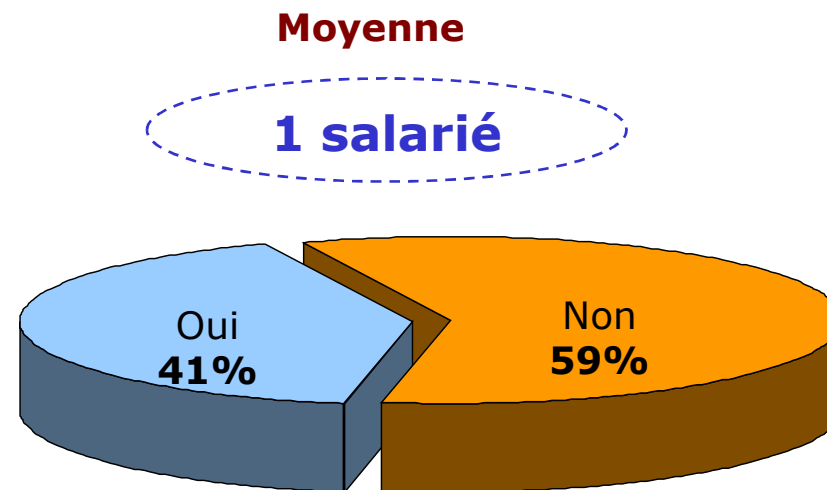
La démission apparaît comme la cause la plus importante des départs de salariés au sein des entreprises d'architecture. Elle représente en effet 43% des départs, loin devant la retraite (3% seulement, ce qui s'explique par la jeunesse de la population salariale au sein des entreprises d'architecture comme nous l'avons vu) et le licenciement (16%). Notons que 32% des départs sont dus à la fin d'un CDD.

C'est au sein des plus grosses structures que les départs pour licenciement sont les plus fréquents. Ainsi, ils sont la cause de 20% des départs dans les entreprises dont le chiffre d'affaires excède 500 000 euros et de 21% des départs dans les structures employant 7 salariés ou plus.

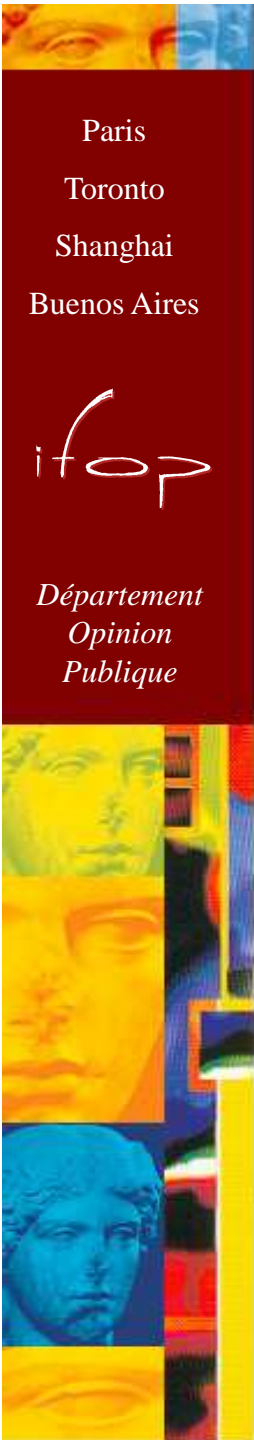
Notons que la démission n'explique que 25% des départs au sein des agences n'employant qu'un seul salarié, et 35% des départs dans les entreprises dont le chiffre d'affaires n'excède pas 500 000 euros.

La part de salariés ayant bénéficié d'une promotion interne au cours des douze derniers mois et la part des entreprises concernées

Question : Au sein de votre agence / entreprise, au cours des 12 derniers mois, combien de salariés ont bénéficié d'une promotion interne ?



En moyenne, un salarié a bénéficié d'une promotion au sein des entreprises d'architecture, soit 27% des salariés. Mais on note que des promotions n'ont eu lieu que dans 41% des entreprises. Cela s'explique par le fait que **c'est surtout au sein des plus grosses structures qu'ont eu lieu des promotions**. En effet, les entreprises qui comptent 7 salariés ou plus sont 70% à avoir connu des promotions, ce taux baissant à 61% pour celles qui emploient 6 personnes et à 44% pour celles qui comptent de 3 à 5 salariés. Enfin, parmi les plus petites structures, seuls 27% ont connu des promotions.

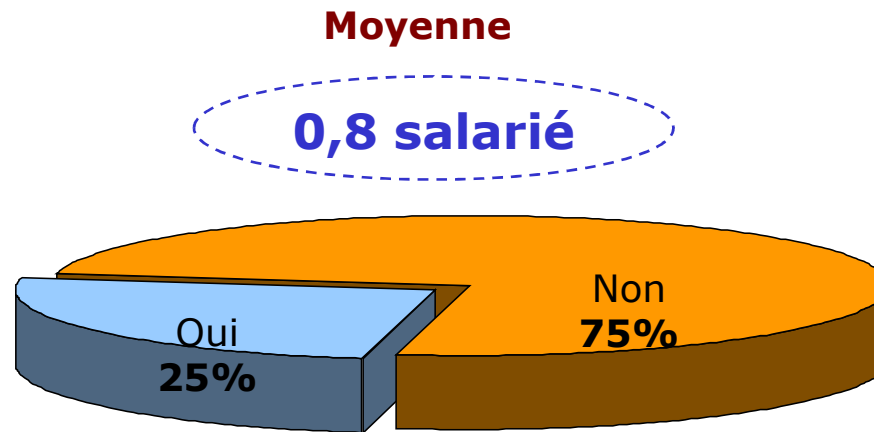


- E -

La formation des salariés dans les entreprises d'architecture

La part des personnes ayant bénéficié d'une formation parmi les salariés promus et la part des entreprises concernées

Question : Et parmi ces personnes promues, combien l'ont été suite à une formation ?

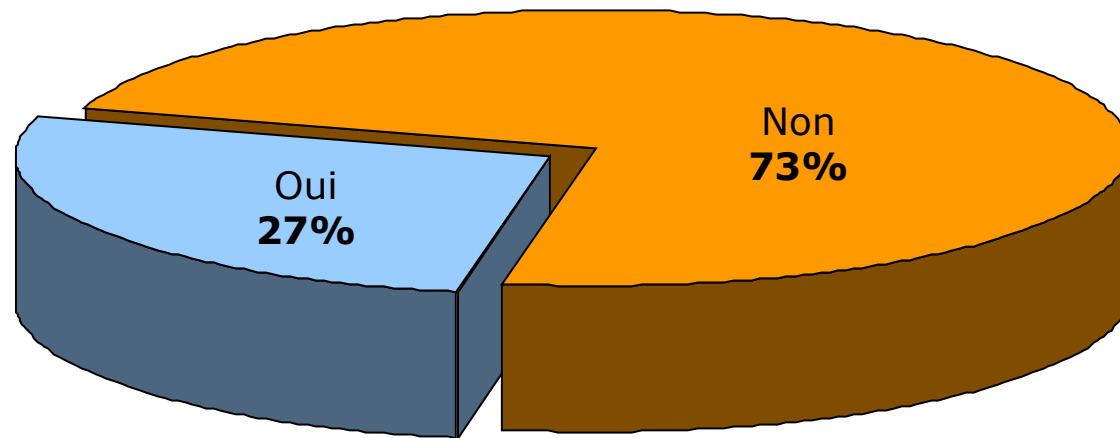


En moyenne, 0,8 salarié a été promu suite à une formation, ce qui signifie que 80% des salariés promus l'ont été suite à une formation. Au total, on dénombre 25% d'entreprises au sein desquelles le schéma « formation – promotion » existe. Cette proportion est relativement plus importante parmi les plus grosses structures (on atteint ainsi 36% lorsque le chiffre d'affaires de l'entreprise dépasse les 500 000 euros). Notons qu'elle est particulièrement faible (5%) lorsque l'entreprise est récente (création il y a moins de 10 ans).

Base : aux agences dans lesquelles des salariés ont bénéficié d'une promotion interne, soit **41%** de l'échantillon

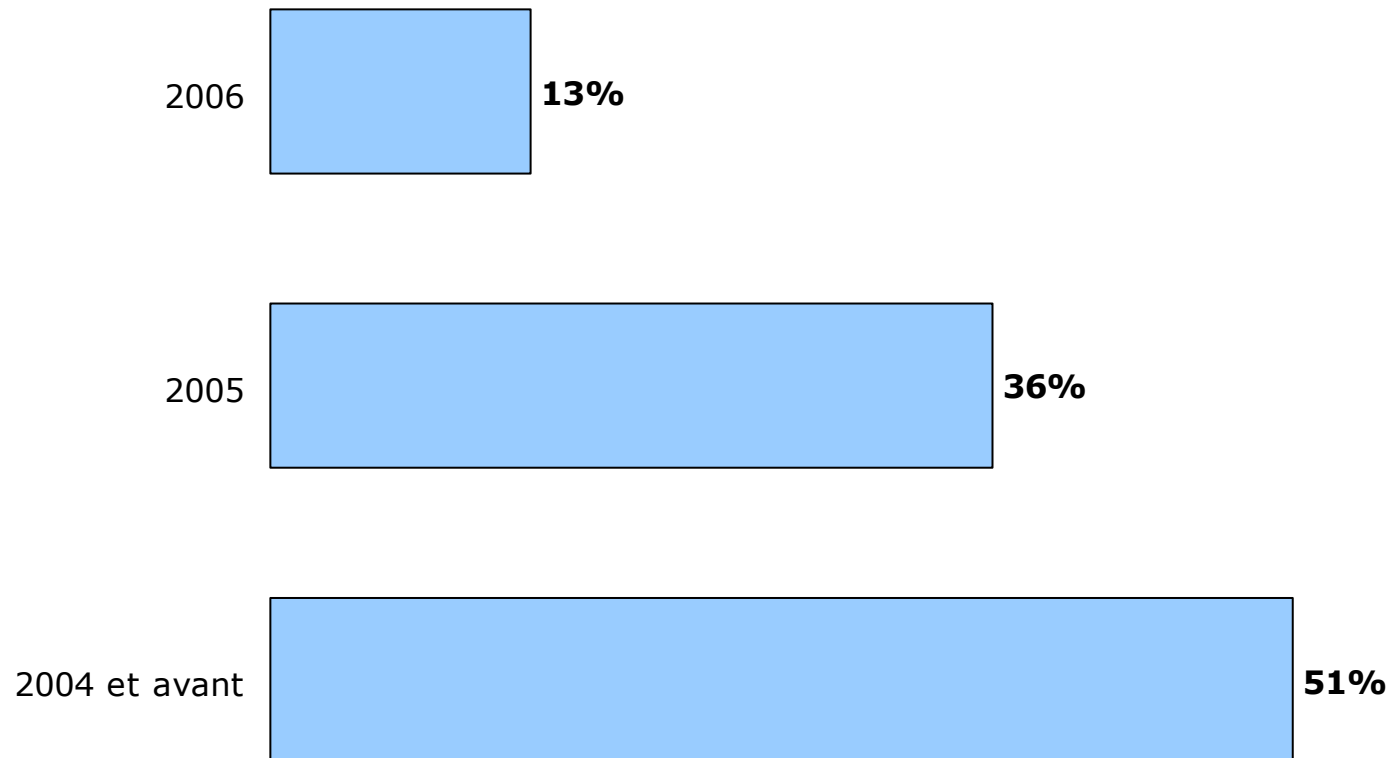
Le recours à l'entretien d'évaluation

Question : Au sein de votre agence / entreprise, avez-vous recours à l'entretien d'évaluation ?

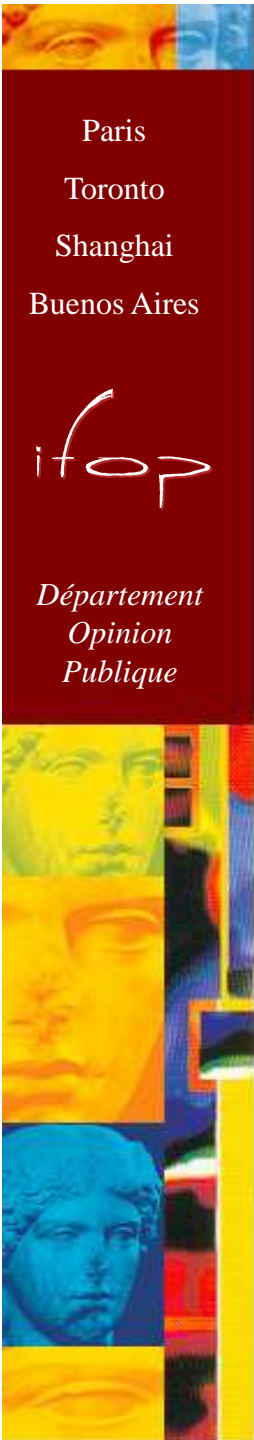


L'ancienneté du recours à l'entretien d'évaluation

Question : Vous avez recours à l'entretien d'évaluation depuis ... ?



Base : aux agences ayant recours à l'entretien d'évaluation, soit **27%** de l'échantillon



Le recours à l'entretien d'évaluation et l'ancienneté de cette pratique

Paris

Toronto

Shanghai

Buenos Aires



Département
Opinion
Publique

27% seulement des entreprises d'architecture ont recours à l'entretien d'évaluation. Ce faible taux n'est dépassé significativement qu'au sein des plus grosses structures. Ainsi, 37% des entreprises employant 6 salariés et 43% de celles en comptant 7 ou plus ont recours à l'entretien d'évaluation.

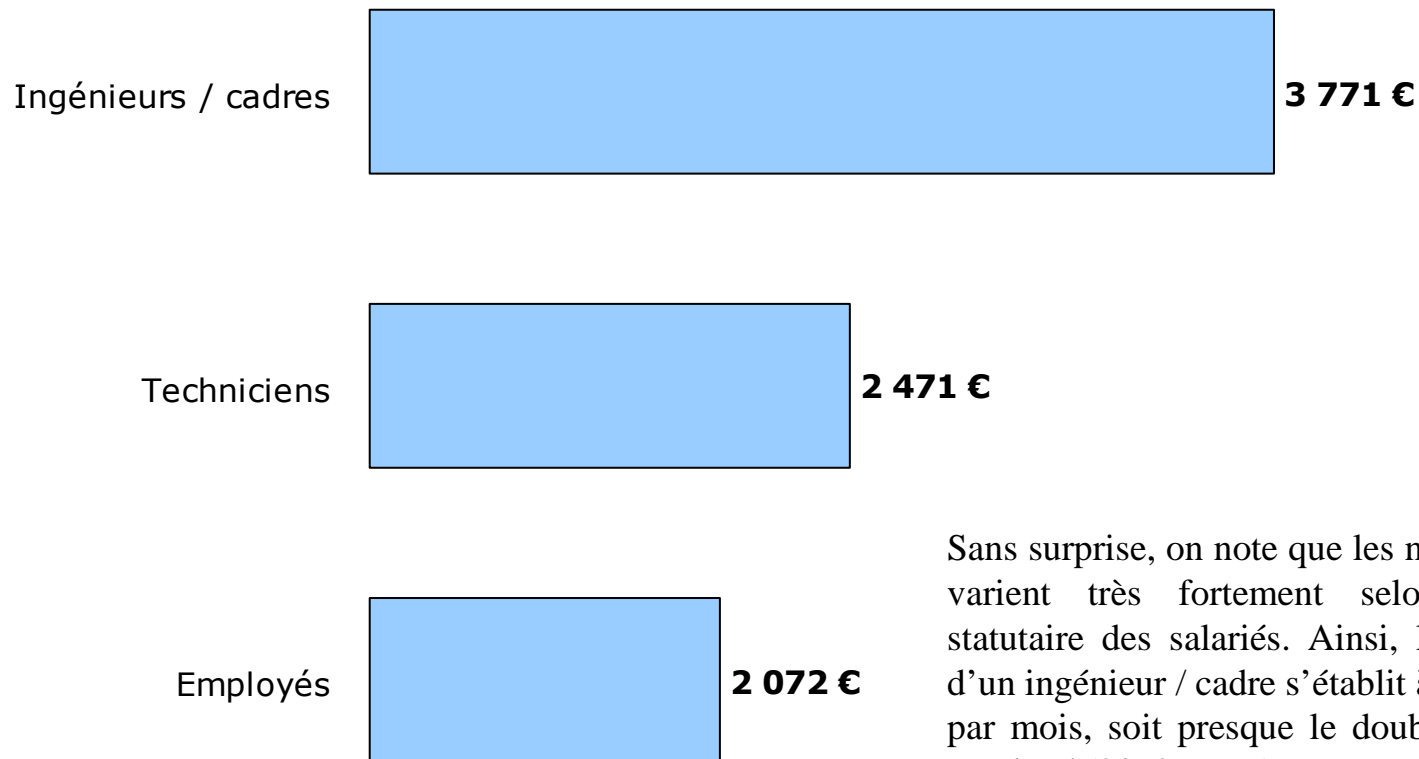
Il apparaît par ailleurs que cette pratique est sensiblement moins rare au sein des sociétés (33%) que dans les cabinets libéraux (22%). C'est enfin dans les agences les plus anciennes que le recours à l'entretien d'évaluation est le moins fréquent (20%).

Parmi les sociétés ayant recours à l'entretien d'évaluation, on n'en compte que 49% qui pratiquent l'entretien d'évaluation depuis deux ans ou plus. En effet, 13% ont instauré l'entretien d'évaluation en 2006 et 36% en 2005. Le fait que l'entretien d'évaluation soit une pratique récente pour près de la moitié des entreprises laisse penser que le recours à cette méthode d'évaluation devrait avoir tendance à se répandre.

Observons par ailleurs qu'on s'est mis à l'entretien d'évaluation au sein des petites structures plus tardivement que dans les plus grosses. Ainsi, 30% seulement des entreprises comptant un seul salarié y ont recours depuis 2004 ou avant, contre 65% des sociétés comptant 7 salariés ou plus.

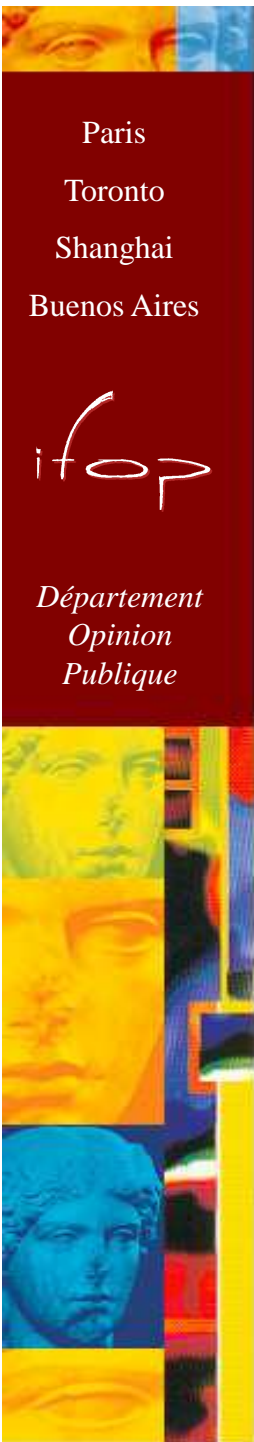
Le salaire brut mensuel moyen de différents types de salariés

Question : Au sein de votre agence / entreprise, quel est le salaire brut mensuel moyen équivalents temps-plein des... ?



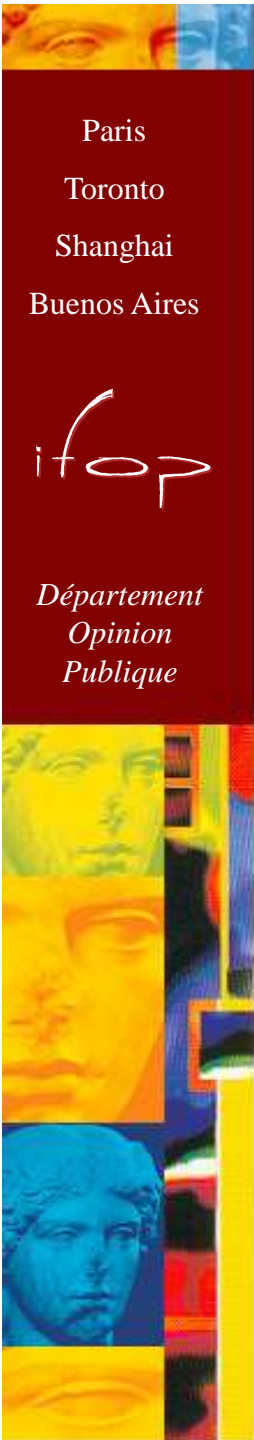
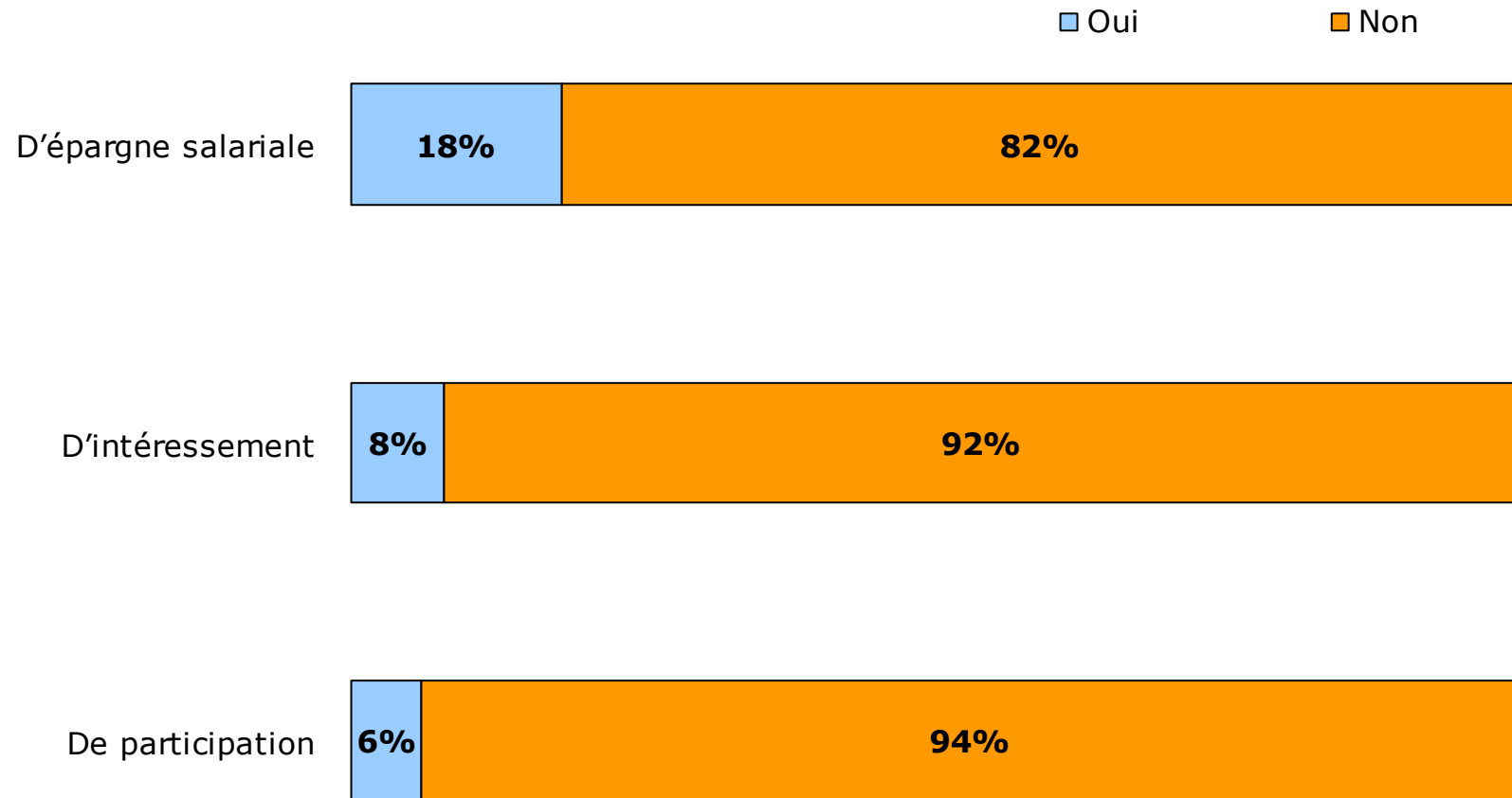
Sans surprise, on note que les niveaux de salaire varient très fortement selon la catégorie statutaire des salariés. Ainsi, le salaire moyen d'un ingénieur / cadre s'établit à 3771 euros brut par mois, soit presque le double de celui d'un employé (2072 euros).

Base : aux agences employant ce type de salariés



La mise en place d'un système de rémunération complémentaire

Question : Au sein de votre agence / entreprise, avez-vous mis en place un système... ?



La mise en place d'un système de rémunération complémentaire

Paris

Toronto

Shanghai

Buenos Aires



*Département
Opinion
Publique*

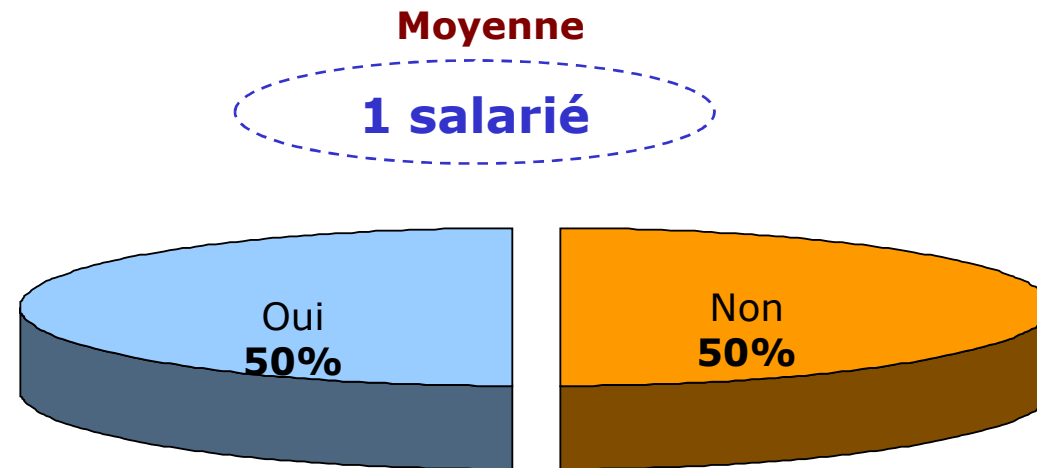
Les systèmes de rémunération complémentaire des salariés sont très rares au sein des entreprises d'architecture.

En effet, on ne compte que 18% d'entreprises ayant mis en place un système d'épargne salariale. L'intéressement n'existe que dans 8% des entreprises, et la participation dans 6% d'entre elles. La rareté du recours à ces formes de rémunération complémentaire s'explique avant tout par la petite taille des entreprises d'architecture.

On observe que l'épargne salariale est plus fréquente au sein des plus grosses structures. Ainsi, 27% des entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 500 000 euros y ont recours, contre 3% seulement de celles dont le chiffre d'affaires n'atteint pas 100 000 euros. De même 14% des plus grosses structures ont mis en place un système d'intéressement alors que ce n'est le cas que pour 2% des plus petites.

Le nombre de salariés ayant suivi une formation et la part des entreprises concernées

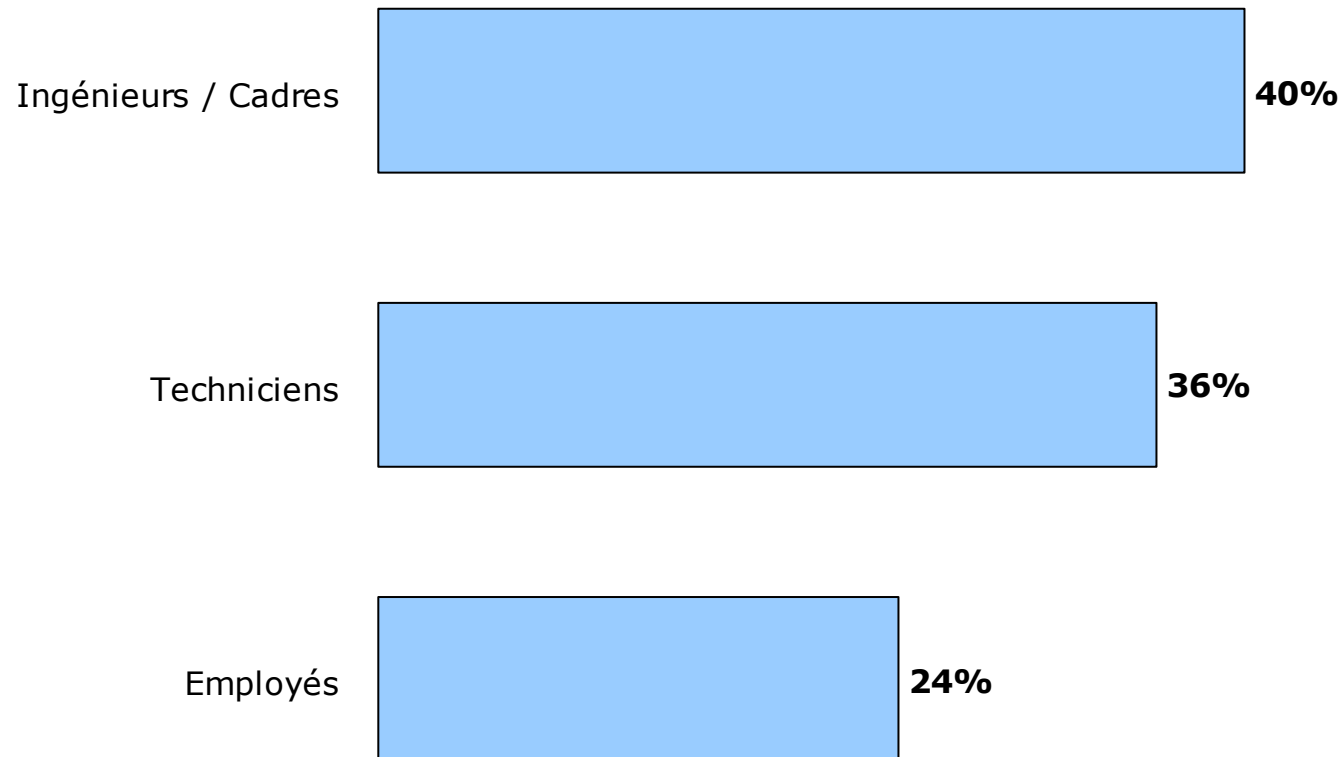
Question : Parmi les salariés de votre agence / entreprise, au cours de l'année 2005, combien ont suivi une formation ?



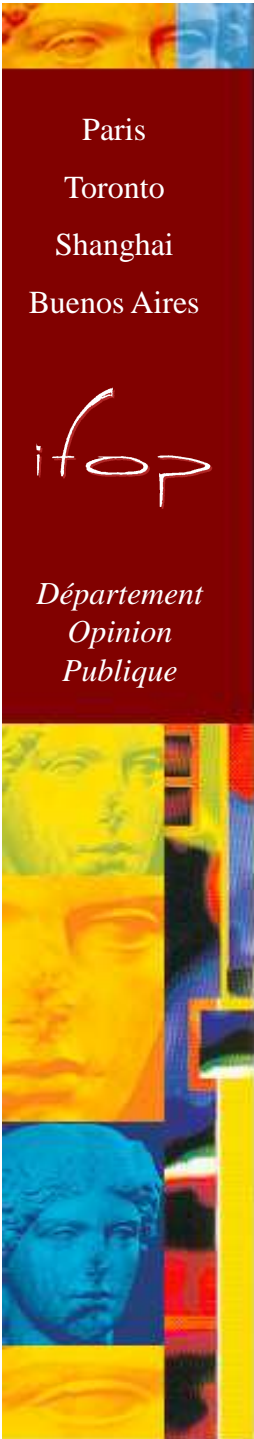
1 salarié en moyenne a suivi une formation, soit 27% des salariés des entreprises d'architecture. 50% des entreprises proposent des formations à leurs salariés. Ce taux est assez homogène sur le territoire et ne varie guère selon l'ancienneté de l'agence. En revanche, il est plus faible au sein des plus petites structures (37% lorsqu'on ne compte qu'un seul salarié) et s'avère particulièrement élevé au sein des plus importantes (72% des entreprises où l'on dénombre 7 salariés ou plus). Pour les autres entreprises, il reste proche de la moyenne.

La répartition des salariés ayant suivi une formation selon différents statuts

Question : Parmi ces salariés ayant suivi une formation, combien sont... ?

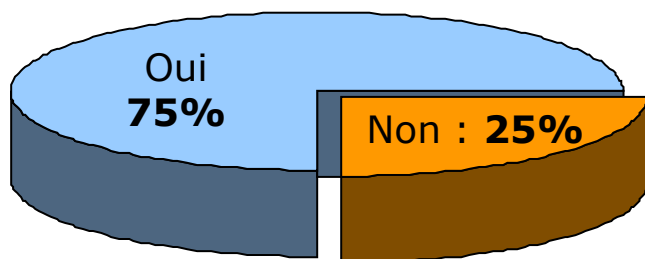


Base : aux agences dans lesquelles des salariés ont suivi une formation et employant ces types de salariés

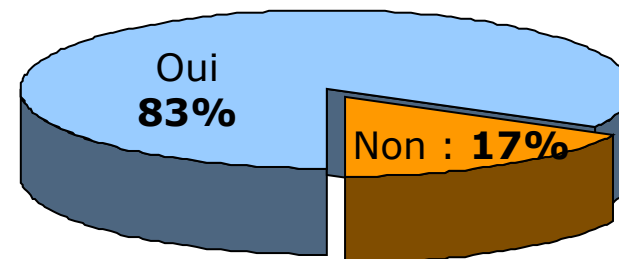


La part des entreprises dans lesquelles des salariés de différents statuts ont suivi une formation

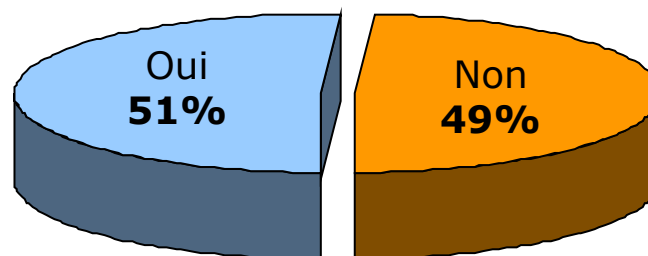
- Récapitulatif : Ingénieurs / cadres -



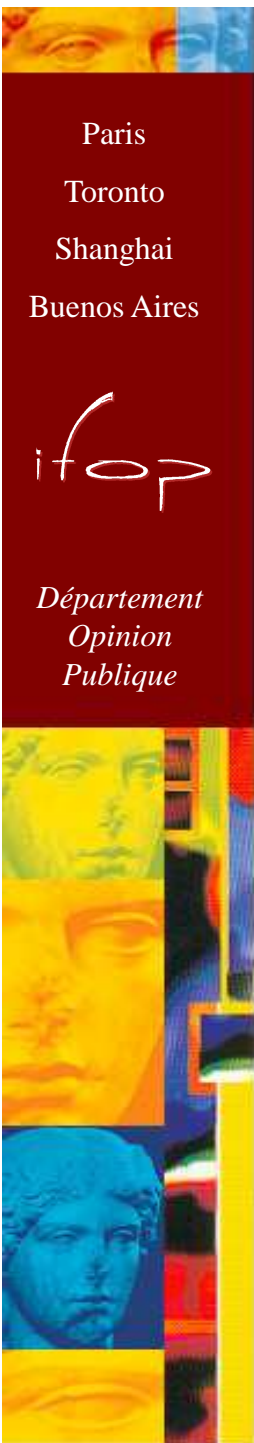
- Récapitulatif : Techniciens -



- Récapitulatif : Employés -



Base : aux agences dans lesquelles des salariés ont suivi une formation et employant ces types de salariés



La répartition des salariés ayant suivi une formation selon différents statuts et la part des entreprises concernées

Paris
Toronto
Shanghai
Buenos Aires



Département
Opinion
Publique

Parmi les salariés ayant bénéficié d'une formation 40% sont cadres, 36% techniciens et 24% employés.

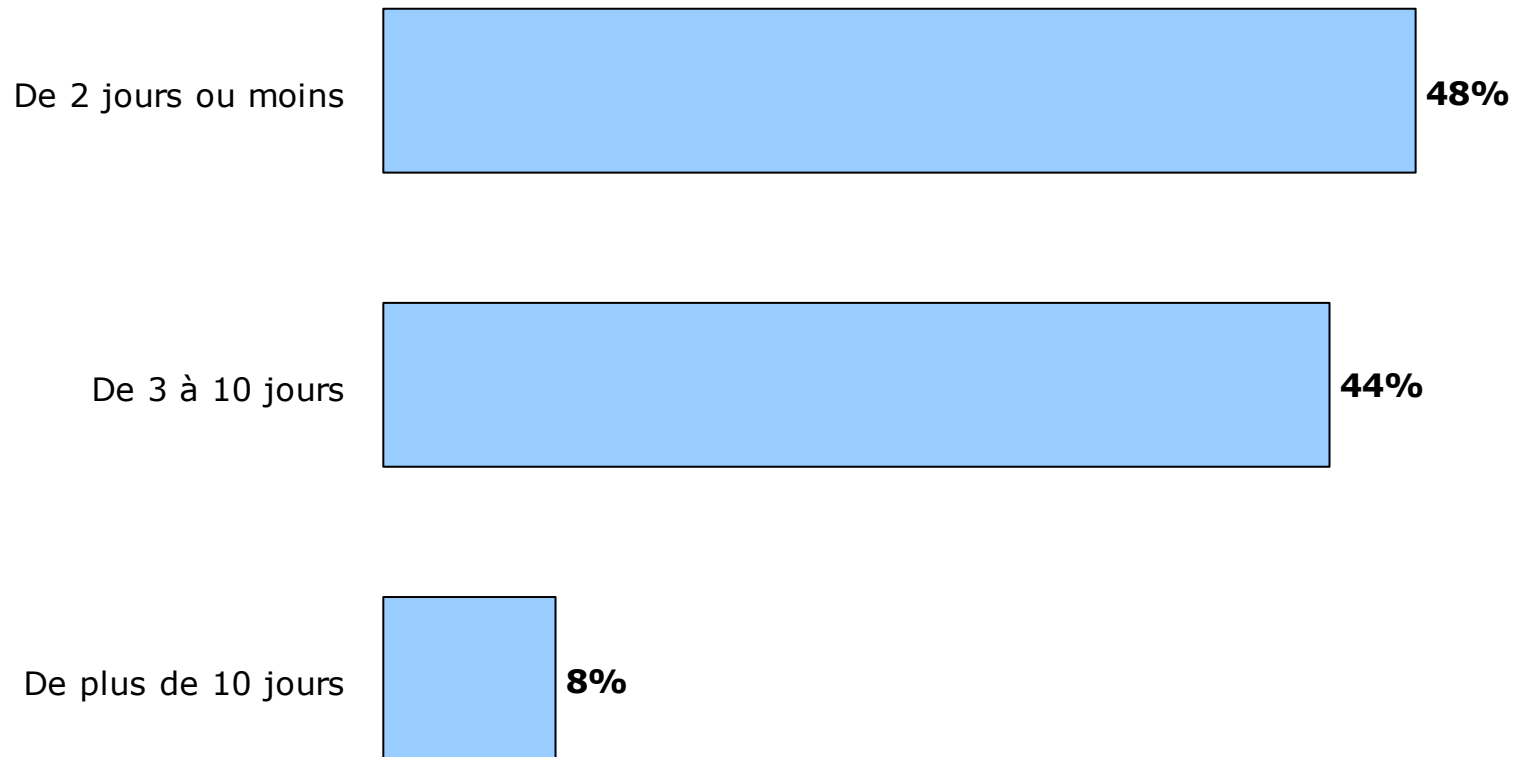
Lorsque l'on compare cette structure à celle de la population salariale des entreprises d'architecture dans son ensemble, on observe que les ingénieurs / cadres et les techniciens sont privilégiés en matière de formation par rapport employés qui bénéficient le moins souvent de formation.

Cette constatation vaut surtout pour les plus grosses structures. Ainsi, 50% des personnes ayant bénéficié de formation au sein des entreprises qui comptent 7 salariés ou plus sont des ingénieurs / cadres.

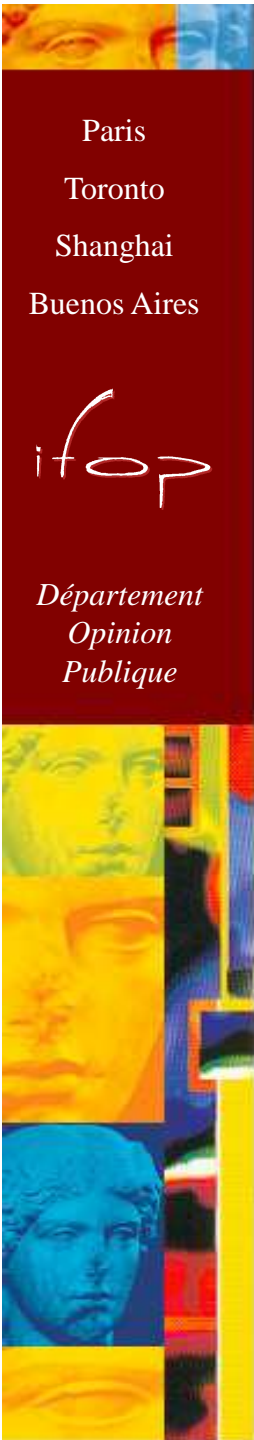
D'autres données confirment cette constatation. Ainsi, 75% des entreprises qui ont mis en place un système de formation et qui emploient des ingénieurs / cadres font bénéficier ces derniers de formation, alors que 51% seulement de celles qui emploient des employés leur en font bénéficier.

La répartition des salariés ayant suivi une formation selon la durée de la formation

Question : Parmi ces salariés ayant suivi une formation, combien ont suivi une formation d'une durée... ?

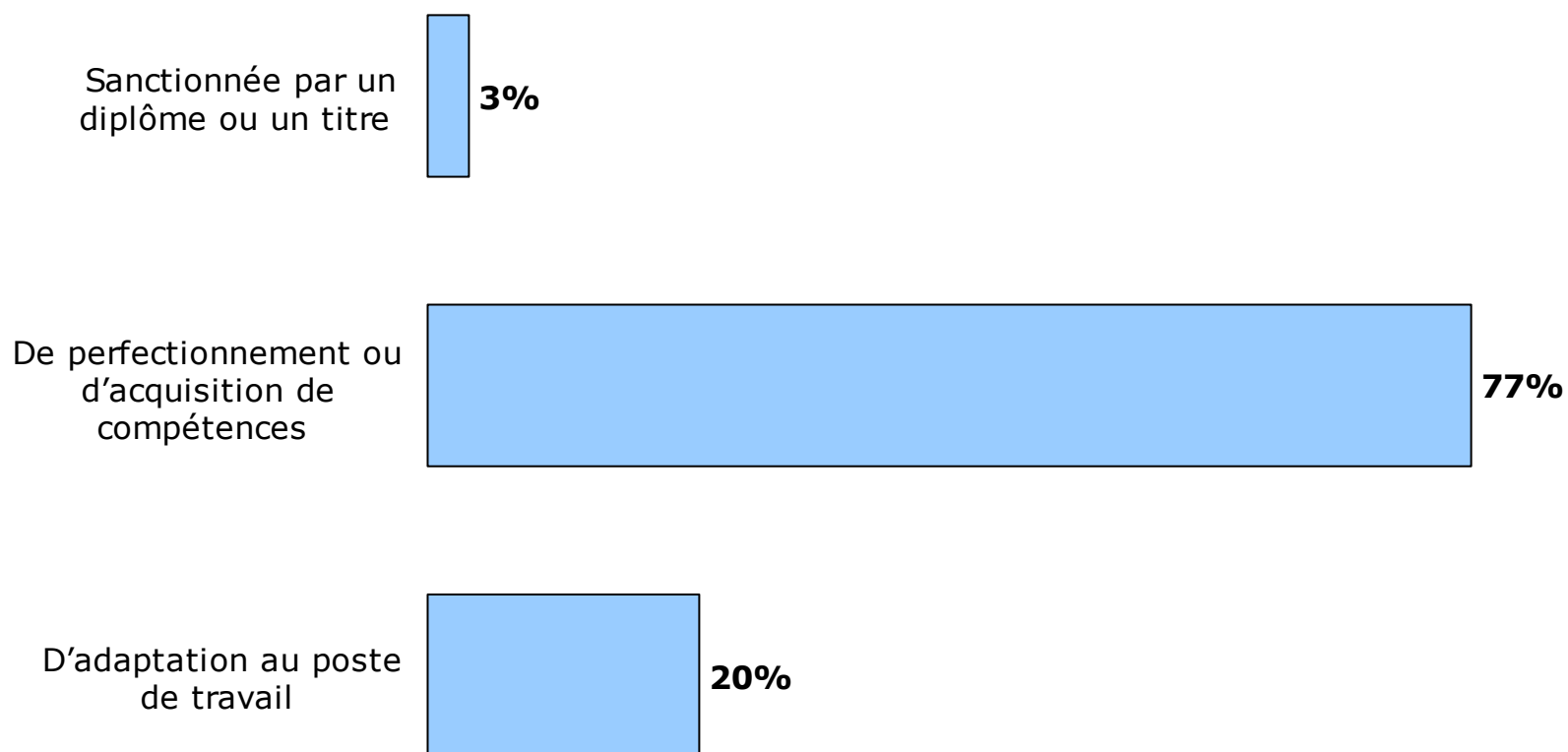


Base : aux agences dans lesquelles des salariés ont suivi une formation, soit **50%** de l'échantillon

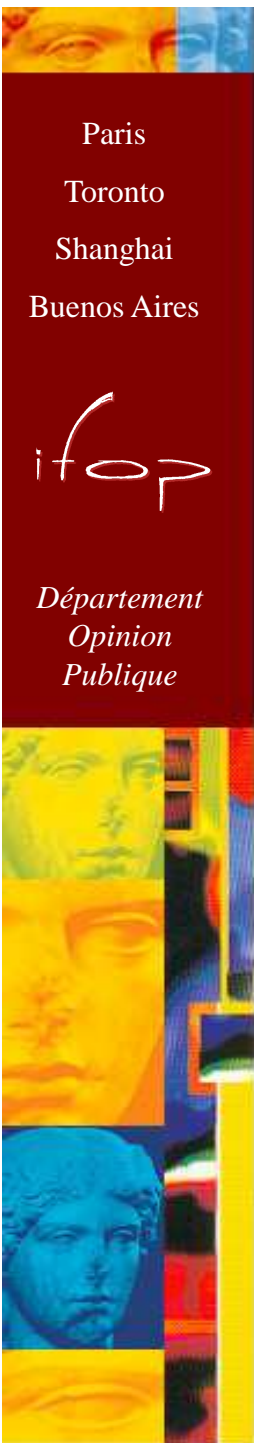


La répartition des salaires ayant suivi une formation selon le type de formation

Question : Parmi ces salariés ayant suivi une formation, combien ont suivi une formation ?



Base : aux agences dans lesquelles des salariés ont suivi une formation, soit **50%** de l'échantillon



La répartition des salaires ayant suivi une formation selon la durée et le type de formation

Paris

Toronto

Shanghai

Buenos Aires



Département
Opinion
Publique

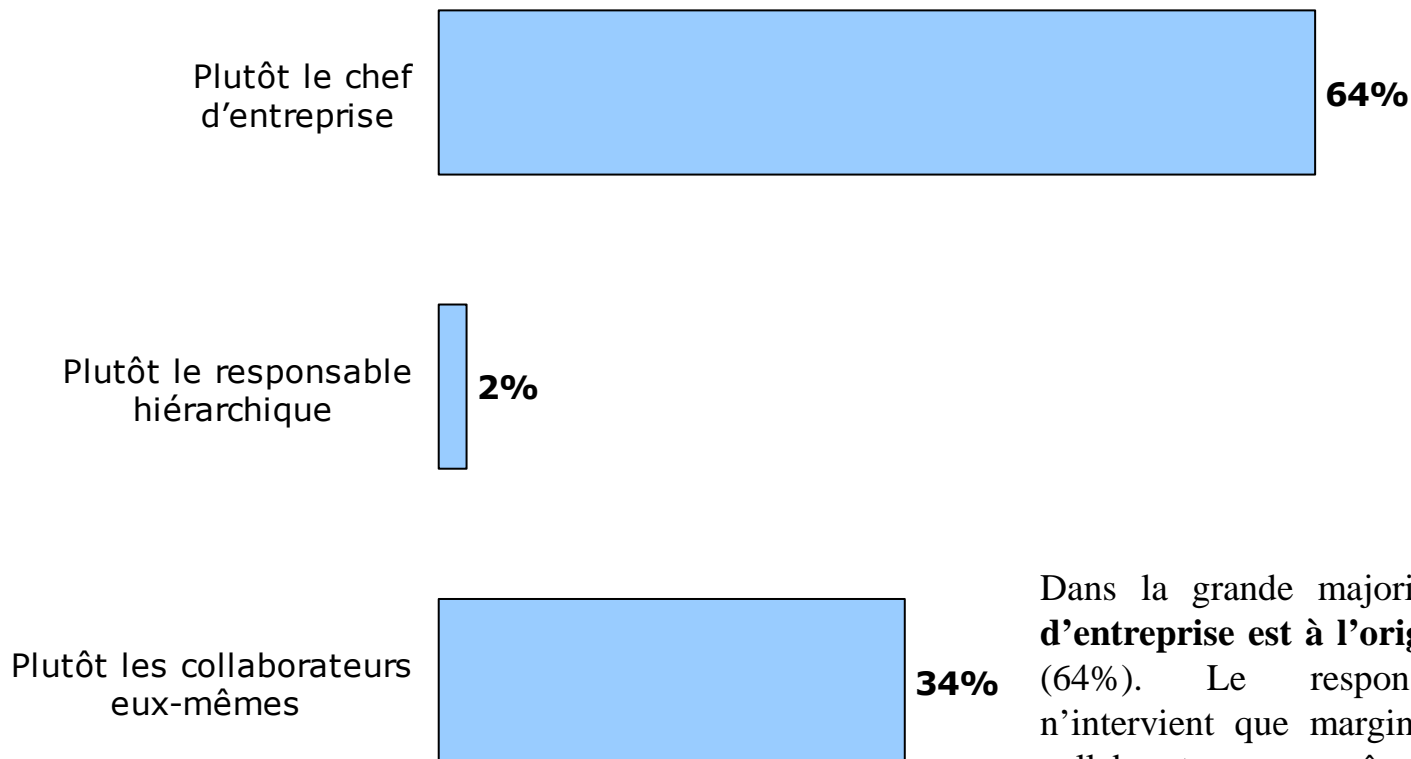
Les formations des salariés dans les entreprises d'architecture, en plus d'être peu fréquentes, s'avèrent de faible durée. Ainsi, près d'un salarié sur deux (48%) ayant bénéficié d'une formation a suivi une courte formation (deux jours ou moins).

On dénombre toutefois 44% de formations d'une durée comprise entre 3 et 10 jours. Seuls 8% des salariés formés l'ont été pendant plus de 10 jours. Il s'avère que les formations sont plus courtes au sein des plus grosses structures : on dénombre ainsi 57% de formations d'une durée de deux jours ou moins au sein des entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 000 euros.

Les salariés formés bénéficient très majoritairement de formations de perfectionnement ou d'acquisition de compétences (77%). Seuls 3% voient leur formation sanctionnée par un diplôme ou un titre et 20% ont bénéficié d'une adaptation à leur poste de travail.

La personne à l'origine du choix de la formation

Question : En général, qui est à l'origine du choix des formations suivies par les collaborateurs ?



Dans la grande majorité des cas, **le chef d'entreprise est à l'origine de la formation** (64%). Le responsable hiérarchique n'intervient que marginalement (2%) et les collaborateurs eux-mêmes sont à l'origine de leur formation dans 34% des cas.

Base : aux agences dans lesquelles des salariés ont suivi une formation, soit **50%** de l'échantillon

